

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1380 29 mai 2015

SOMMAIRE

Fiduciaire et Expertises (Luxembourg) S.A.	SCM Global Real Estate Select 66221
66240	SD & Morgan Invest 66221
Groslein S.A	Securely Transferred Auto Receivables II Li-
GSO Aiguille des Grands Montets ESDF I (Lu-	mited 66218
xembourg) S.à r.l	Security Consulting Professionnals S.A 66221
RALF KARST -Ingénieur-Conseils- S.à r.l.	Senimed S.A 66222
6621	Skupus Impact Fund SICA v SIF, S.A 00210
Real Shopfitting 66215	Société Générale Life Insurance Broker SA
Real Shopfitting 6621	66219
Rééducation Précoce - Hëllef fir de Puppelchen	Sofinter-BDO 66225
A.s.b.l	Spotify Technology S.A
REF Eastern European Opportunities Luxem-	Starfinance S.A 66222
bourg S.à r.l	Startight Frounctions S.A
Remer Finance S.à r.l	Steel Mac S.A
Remerschen S.à r.l 66215	Stone House s. a r.l
Riverbend S.A 66211	Storengy International
Riverside S.à r.l. SPF 66210	StrategicCapital Investment Opportunities
Royal Mead S.A	S.à.r.l 66220
RZ Finance S.à r.l	Tages Capital 5.71. Sicht - Sil 00207
Sab Soparfin S.A	TEIF MStar 1 (GP) S.A 66194
Salon Calamistra Sàrl 66220	TEIF MStar 2 S.à r.l
Salsa Retail Holding Midco S.à r.l 6621	Valera Holdings S.à r.l
Samarc S.A 6622	
Samor S.A	VCM Investment III S.A 66210
Sandton Financing III (Luxembourg) S.à r.l 6621	Vector Tidel (Lux) 1, S.à r.l 66210
SBPF S.à r.l	3



TEIF MStar 1 (GP) S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 196.026.

STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the twenty-fifth day of the month of February, Before Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

TEIF MStar 2 S.à r.1., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg with a share capital of EUR 12,500, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register and incorporated pursuant a deed received by the undersigned notary on February 25 th, 2015, which has not been published yet in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

here duly represented by Mister Gianpiero SADDI, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg, on February 2015.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a public limited liability company (société anonyme), which is hereby incorporated:

ARTICLE OF ASSOCIATION

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a public limited liability company (société anonyme) under the name "TEIF MStar 1 (GP) S.A." (the "Company"), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles").

Art. 2. Registered office.

- 2.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 2.2 The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company. The registered office may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders adopted in the manner required to amend the Articles.
- 2.3 Branches, subsidiaries or other offices may be established either within the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors of the Company. In the event that the board of directors of the Company determines, in its sole discretion, that extraordinary social, economic, political or military developments or events have occurred or are imminent and that such developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The Company's corporate object is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial and other, Luxembourg or foreign enterprises or companies in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations and interests.

The Company's purpose is, in particular, to generate significant returns for its shareholders by

- (i) locating, analyzing, investing in, acquiring, holding, originating, maintaining, operating, leasing, managing, developing, improving, mortgaging, encumbering, and selling for profit equity and debt interests in real estate and in securities and other interests related to real estate, including, without limitation, developable land, rental apartment buildings, office properties, retail properties, industrial properties, research and development properties, hotels, resorts and destination complexes, timeshares, motels and other lodging facilities, mixed use properties, telecom properties and zoned residential land and debt instruments secured by real estate or by interests in such real estate,
- (ii) participating as a partner, unlimited shareholder (associé commandité) owner or investor in or lender to other general or corporate partnership limited by shares, limited partnerships, limited liability companies, corporations or other vehicles or persons, the business of which is related to real estate including, without limitation, the ownership, sale, leasing, financing, development and/or management thereof or the provision of services thereto, and



- (iii) engaging in all other activities related or incidental thereto.
- 3.2 The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. Further, it may invest in real estate and in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.
- 3.3 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.
- 3.4 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.
- 3.5 The Company can generally perform all commercial, technical and financial operations and transactions which directly or indirectly favour or relate to its corporate object and in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object.

Art. 4. Duration.

- 4.1 The Company is formed for an unlimited duration.
- 4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required to amend the Articles.
- 4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

- 5.1 The Company's share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) represented by thirty-one thousand (31,000) shares in registered form with no par value, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required to amend the Articles. The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The board of directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days. Notwithstanding the above, the general meeting of shareholders, by a resolution adopted in the manner required to amend the Articles, may limit or withdraw the preferential subscription right.
- 5.3. Any share premium paid in respect of any shares upon their issuance shall be allocated to a share premium reserve account of the Company. Such share premium reserve account may be incorporated into the share capital of the Company, against the issuance of new shares, subject to the provisions of the Articles. Moreover, the amount of the said share premium reserve account may be used, at the sole discretion and by an ordinary resolution of the shareholders, to provide for the payment of shares, which the Company may redeem from its respective shareholders, to offset any net losses, to make distributions to the shareholders, or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares.

- 6.1 The shares will be in the form of registered shares (actions nominatives) or in the form of bearer shares (actions au porteur), at the option of the shareholders, with the exception of those shares for which the Company Law prescribes the registered form.
 - 6.2 The shares are freely transferable.
- 6.3 With respect to the registered shares, a shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by any shareholder who so requests. Entries in the shareholders' register definitively determine the attribution of title/ownership in shares of the Company. At the request of any shareholder, the Company shall issue share certificates confirming his/her/its title/ownership thereof.
- 6.4 Registered shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the shareholders' register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.



- 6.5 With respect to the bearer shares, they must be deposited with a depositary established in Luxembourg and appointed by the Company in accordance with the Law. The ownership of the Ordinary Shares in bearer form issued by the Company must be registered and exclusively results from a registration in the bearer shares register created, kept and maintained by the depositary in accordance with article 42 of the Law (the "Register"). A shareholder has access to the registrations pertaining to it in the Register and may require the depositary to issue a certificate evidencing such registrations pertaining to it in accordance with article 42(4) of the Law.
- 6.6 Bearer shares shall be transferred in accordance with the Law. A transfer of shares in bearer form shall be enforceable toward the Company and any third parties once it has been registered in the Register, in accordance with article 42(4) of the Law.
- 6.7 Each share entitles its holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence that the holder owns in the share capital of the Company.
- 6.8 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint owners of one share must appoint a sole person as their joint representative towards the Company.
 - 6.9 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.
- 6.10 Any shareholder shall have the right to grant security over its shares in accordance with article 9 of the law dated August 5, 2005 on financial collateral arrangements (as amended), the voting rights attaching to the shares may be exercised by any person in favour of whom such security has been granted, each time subject to the terms of the relevant pledge agreement. Such person in favour of whom security over the shares has been granted may also exercise all rights of the relevant shareholder having pledged the shares in relation to the convening of a general meeting of shareholders or the adoption of shareholder resolutions, including for the avoidance of doubt, the right to request the directors to convene a general meeting and to request items to be added to the agenda, to convene such general meeting itself to the extent permitted by applicable law and to propose and adopt resolutions in written form to the extent permitted by applicable law and each time subject to the terms of the relevant pledge agreement. Any such agreement between a shareholder and a pledgee governing the above rights disclosed to the Company shall be given effect by it, and any decision will be validly adopted only if adopted in accordance with the provisions of the relevant pledge agreement and this article 6.10. A pledge over shares in bearer form and registered form issued by the Company shall be enforceable by a registration of such pledge in the Register or the shareholders' register of the Company, as appropriate.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of directors.

- 7.1 The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three (3) members who need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six (6) years and shall be re-eligible.
- 7.2 However, if, and only if, the Company has a single shareholder, the number of directors may be limited to one (1) director having the powers of the board of directors. Resolutions of the sole director shall be recorded in minutes.
- 7.3 The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. In the event a director is elected without any indication on the term of his/her/its mandate, he/she/it shall be deemed to be elected for six (6) years from the date of his/her/its election. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.
- 7.4 If a legal entity is appointed as director of the Company, this entity must designate a permanent representative who shall represent such legal entity in its duties as a director of the Company. Should the permanent representative be unable to perform his/her duties for whatever reason (including without limitation, removal, resignation, dismissal, death), the legal entity must immediately appoint another permanent representative.
- 7.5 In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of the shareholders of the Company which shall proceed to the definitive appointment.
- 7.6 Subject to the approval of the general meeting of shareholders, the members of the board of directors may receive a management fee in respect of the carrying out of the management of the Company and may in addition be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the members of the board of directors in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 8. Powers of the board of directors.

- 8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders or the auditor(s) (and specifically the Shareholders' Reserved Matters (as defined below) as set out in article 14 of these Articles) fall within the competence of the board of directors, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object. The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.
- 8.2 The board of directors of the Company is authorized to delegate the day-to-day management of the Company and the power to represent the Company in respect thereto to one or more directors, officers, or other agents who may but are not required to be shareholders, acting individually or jointly. If one or several directors of the Company have been empowered to represent the Company with respect to the day-to-day management of the Company, the board of directors must



report to the annual general meeting any salary, remuneration and/or other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

8.3 Other special powers or proxies may be delegated, or determined permanent or temporary functions may be entrusted, to agents or committees of its choice, whether shareholders or not, by the board of directors, or in accordance with article 11.1 hereof.

Art. 9. Procedure.

- 9.1 The board of directors of the Company must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.
- 9.2 The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two (2) directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.
- 9.3 Written notice of any meeting of the board of directors of the Company, regardless of whether such notice is the original or a copy delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail, shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.
- 9.4 No such written notice is required if all members of the board of directors of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice requirement may be waived by the written consent, regardless of whether such consent is delivered in original or a copy thereof is delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places designated in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.
- 9.5 Any director may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing regardless of whether the original appointment or a copy thereof delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail, another director as his proxy. A director may also appoint another director as his/her/its proxy by phone, such appointment to be confirmed subsequently in writing.
- 9.6 Any director may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting and a meeting held by way of such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.
- 9.7 The board of directors can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of directors are validly taken by a majority of the votes cast. Resolutions of the board of directors will be recorded in minutes signed by all the directors present or represented at the meeting.
- 9.8 Circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by a copy delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.
- 9.9 Copies of extracts of the minutes of the board of directors or of the circular resolutions of all the directors, which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by any two (2) members of the board of directors.

Art. 10. Representation of the Company.

- 10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of any director of the Company or, if only one director has been appointed, by her/his/its sole signature.
- 10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 8.2 and 8.3 of these Articles and within the limits of such power.

Art. 11. Conflicts of interest.

- 11.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company has an interest in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person. Except as otherwise provided for hereafter, any director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other corporation or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.
- 11.2 Notwithstanding the above, in the event that any director of the Company may have any conflicting interest in any decision to be made by the board of directors, such director shall make known to the board of directors of the Company such conflicting interest and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The relevant director shall not consider or vote upon any such matter, and such matter, and such director's interest therein, shall be disclosed in a special report to the next following general meeting of the shareholders of the Company before any vote on



any other resolution. If the Company has only one shareholder, a statement of the conflicting interest must be recorded in minutes.

11.3 The provisions of article 11.2 hereof do not apply when the decisions of the board of directors relate to the day-to-day operations of the Company and are at arm's length terms.

Art. 12. Liability of the directors - Indemnification.

- 12.1 In connection with their mandate, the directors assume no personal liability for any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles and the applicable provisions of the Law.
- 12.2 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a director shall not be responsible for any acts, omissions or defaults of the other directors, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which may occur in the performance of their duties, except if the same is caused by the director's gross negligence or willful default.
- 12.3 To the fullest extent permissible under Luxembourg law, the directors and other officers of the Company (including, for the avoidance of any doubt, the permanent representative of any legal entity appointed as director of the Company) as well as those persons to whom such signatory powers have been validly delegated in accordance with articles 8.2 and 8.3. hereof, shall be indemnified out of the assets of the Company for all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been directors, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses caused by their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.
- **Art. 13. Confidentiality.** Even after cessation of their mandate or function, any member of the board of directors, as well as any person who is invited to attend a meeting of the board of directors, shall not disclose information on the Company, the disclosure of which may have adverse consequences for the Company, unless such disclosure is required by a legal or regulatory provision applicable to public limited liability companies (sociétés anonymes) or for the public benefit.

IV. General meetings of shareholders

Art. 14. Powers and voting rights.

- 14.1 The general meeting of shareholders properly constituted represents the entire body of shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all operations of the Company within the limits of the Law.
 - 14.2 Without prejudice to article 14.4 hereof, all resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.
 - 14.3 Each share is entitled to one vote. Each shareholder has voting rights commensurate with his/her/its shareholding.
- 14.4 The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes.

Art. 15. Reserved Matters.

- 15.1 Notwithstanding anything to the contrary in these Articles, decisions to be taken by the directors or the general meeting of shareholders, as the case may be, concerning the Shareholders' Reserved Matters (as defined below) may only be taken:
- (i) by the general meeting of shareholders or with its prior consent, as the case may be, in accordance with the quorum and majority rules required to amend the Articles; and
- (ii) with the prior written consent (in respect of each resolution passed concerning Shareholders' Reserved Matters) of the secured finance parties in respect of any loan facility agreement entered into inter alia between the Company or its subsidiaries and such secured finance parties. For the avoidance of doubt, such prior written consent will be required only in case (i) a pledge has been granted to such secured finance parties over the shares of the Company and during the period that such pledge will be effective and shall no longer be required once such pledge is terminated or (ii) a pledge has been granted to such secured finance parties by the Company over the shares of its direct subsidiary(ies) and during the period that such pledge will be effective and shall no longer be required once such pledge is released or terminated.
- 15.2 For the sake of understanding the preceding article 15.1, "Shareholders' Reserved Matters" shall mean any action or decision of any kind:
- (i) relating to any change to the corporate form of the Company or its subsidiaries or corporate nationality of the Company or its subsidiaries or any transfer of the registered office of the Company or its subsidiaries to a place outside of its jurisdiction of incorporation; or
- (ii) relating to any merger (or similar restructuring), dissolution, winding-up or liquidation on a voluntary basis of the Company or its subsidiaries; or
 - (iii) relating to any amendment to these Articles relating to the appointment and revocation of the directors; or
 - (iv) relating to the appointment and revocation of the directors; or



- (v) relating to any amendment to these Articles or its subsidiaries which has the effect of adversely affecting the rights of any beneficiary of security over the shares of the Company or its subsidiaries, including for the avoidance of doubt any rules applicable to the appointment, the revocation or the powers of the management of the Company or its subsidiaries; or
- (vi) whose direct or indirect purpose or effect is to establish that the "centre of main interest" (within the meaning of the Council Regulation (EC) No 1346/2000 of 29 May 2000 on insolvency proceedings, as amended) of the Company or its subsidiaries ceases to be in the Grand Duchy of Luxembourg.

A reference to a subsidiary in this article 15.2 and article 8.1 hereof is a reference to any direct or indirect subsidiaries in which the Company holds any share.

Art. 16. Notices, quorum, majority and voting proceedings.

- 16.1 Shareholders will meet in general meetings upon the issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice by the board of directors by registered mail, at least eight (8) days prior to the meeting, to each shareholders at her/his/it address in the shareholders' register which shall specify the place and time of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.
- 16.2 If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as having been duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.
 - 16.3 All the shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.
- 16.4 A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his/her/its proxy, such proxy to be granted in writing, whether in original or a copy delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.
- 16.5 Each shareholder may also participate in any meeting of the shareholders of the Company by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.
- 16.6 The shareholders are authorized to cast their vote by way of ballot sheet expressed in the English language provided by the Company. These ballot sheets contain the date and place of the meeting, the agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each proposed resolution, three boxes allowing the shareholders to vote in favor, against or abstain from voting on each proposed resolution, the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right. The ballot sheets must be sent by the shareholders by mail, telegram, telex, facsimile or email to the registered office of the Company. The Company will only accept the ballot sheets which are received prior to the time of the meeting specified in the convening notice. Ballot Sheets which show neither a vote (in favor or against the proposed resolutions) nor an abstention shall be void.
- 16.7 Any general meeting of shareholders shall be presided by the chairman or another person designated by the board of directors or, by default, by the general meeting of shareholders. The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary. The general meeting of shareholders shall elect one scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders. The chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the bureau of the general meeting.
- 16.8 The board of directors may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four (4) weeks. The board of directors must adjourn it if so required by shareholders representing at least twenty percent (20%) of the Company's issued capital. Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto. The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.
- 16.9 An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda. Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.
- 16.10 Except as otherwise required by Law or these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be adopted (i) by a simple majority of those present or represented and voting, (ii) regardless of the proportion of the share capital represented at such meeting.
- 16.11 An extraordinary general meeting convened inter alia to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one-half (1/2) of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, where applicable, the text of those which concern the object or the form of the Company. If this quorum is not reached, a second meeting may be convened by convening notice which shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds (2/3) of the votes cast.
- 16.12 The nationality of the Company may only be changed and the commitments of its shareholders may only be increased with the unanimous vote of the shareholders and bondholders.



V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 17. Accounting Year and Annual General Meeting.

- 17.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year.
- 17.2 Each year, with reference to the end of the Company's year the board of directors must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the directors, and auditor(s) and shareholder(s) of the Company.
- 17.3 The board of directors of the Company shall, one month before the annual general meeting of shareholders, deliver documentary evidence and a report on the operations of the Company to the auditor(s) of the Company who must prepare a report setting forth his/their proposals.
- 17.4 The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, at the address of the registered office of the Company or at such other place within the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the third Monday of June of each year at 10 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.
- 17.5 The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

Art. 18. Auditors.

- 18.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s) aux comptes) or, to the extent required by law, by one or more external auditors (réviseur(s) d'entreprises). The auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six (6) years and shall be re-eligible.
- 18.2 The auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 19. Allocation of profits.

- 19.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve is equal to ten per cent (10%) of the share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.
- 19.2 The general meeting of the shareholders has discretionary power to allocate any surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.
- 19.3 Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the board of directors, in accordance with the decision of the general meeting of shareholders. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the board of directors.
- 19.4 The board of directors may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation.

- 20.1 In the event of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders and who may be a physical person or a legal entity, appointed by a resolution of the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by the Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company.
- 20.2 Any liquidation proceeds (boni de liquidation) resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be distributed among the shareholders in a manner that is commensurate with their respective shareholding in the share capital of the Company.

VII. General provision

Art. 21. General provision. Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

- 1. The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2015.
- 2. The first annual general meeting of shareholders will be held in 2016.



Subscription - Payment

Thereupon, TEIF MStar 2 S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to the thirty-one thousand (31,000) shares in registered form with no par value, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to thirty-one thousand euro (EUR 31,000).

The amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

Declarations

The undersigned notary states herewith that the conditions of the article 26 of the Law have been respected.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to set at one (1) the number of directors and to appoint for a term which will expire in six (6) years as of the date of his appointment, Mr. Thierry DRINKA, born on October 11, 1968 in Laon (France), with professional address at 3, rue Mozart, L-2166 Luxembourg as sole director of the Company whom shall have all powers of the board of directors.

Second resolution

The sole shareholder resolved to appoint the following person as statutory auditor of the Company for a term which will expire at the annual general meeting in 2017:

- Mr. Olivier MARBAISE, born on August 16, 1973 in Verviers (Belgium), with professional at 3, rue Mozart, L-2166 Luxembourg.

Third resolution

The sole shareholder resolved to set the registered office of the Company at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the date first mentioned above

The present deed, having been read to the proxyholder of the appearing party, was then signed by the proxyholder and the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq du mois de février,

par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

TEIF MStar 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois,, avec un capital social de EUR 12.500, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés et constituée par acte du notaire soussigné le 25 février 2015, lequel n'a pas encore été dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

ici dûment représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration signée sous seing privé donnée à Luxembourg en février 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société anonyme, laquelle est ainsi constituée:



STATUTS

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1 er . **Dénomination.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination «TEIF MStar 1 (GP) S.A.» (la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

- 2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.2 Le siège social de la Société peut être transféré dans les limites de la commune par décision du conseil d'administration de la Société. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des actionnaires adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 2.3 Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil d'administration de la Société. Lorsque le conseil d'administration de la Société estime, à son entière discrétion, que des événements extraordinaires d'ordre social, économique, politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, alors le siège social de la Société pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet social de la Société est de prendre des participations et des intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, qu'elles soient luxembourgeoises ou étrangères et quel que soit leur forme juridique et d'assurer l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations et intérêts.

Plus particulièrement, la Société a pour objet de générer d'importants bénéfices au profit de ses associés par

- (i) la localisation, l'analyse, l'investissement, l'acquisition, la détention, l'initialisation, le soutien, le maintien, le contrôle, la location, la gestion, le développement, l'amélioration, l'hypothèque, les sûretés et garanties, la vente bénéficiaire et la conclusion d'emprunts porteurs d'intérêts relatifs à des propriétés immobilières ou titres et autres intérêts liés à l'immobilier, y inclus, sans y être limités, les terres à améliorer et développer, les immeubles de rapport et d'appartements à louer, les immeubles de bureaux, les maisons unifamiliales, les ensembles industriels, les immeubles de recherche et développement, les parcs de loisirs, ensembles et complexes hôteliers, les propriétés à temps partiels, motels et autres lieux d'hébergement, habitations mixtes, propriétés télécom et terrains en zone résidentielle, et les emprunts hypothécaires ou garantis par des sûretés grevant ces droits immobiliers,
- (ii) prendre des participations en tant qu'actionnaire, associé commandité, propriétaire ou investisseur ou bailleur de fonds, comme commandité ou commanditaire de sociétés en commandite par actions, associé de sociétés à responsabilité limitée, actionnaire de sociétés anonymes, ou autres formes juridiques de personnes morales, dont l'objet commercial est en relation avec le domaine de l'immobilier, en ce compris, sans y être limité, la propriété, la vente, la location, le financement, le développement et/ou la gestion de ceux-ci ou la prestation de services y relative, et
- (iii) l'engagement et l'implication dans toute autre activité qui pourrait être liée à celles évoquées ci-avant de manière directe, indirecte ou accessoire
- 3.2 La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer, directement ou indirectement, des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et la gestion de portefeuilles de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.
- 3.4 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.



3.5 De manière générale, la Société peut réaliser toutes opérations et transactions commerciales, techniques et financières qui favoriseraient ou se rapporteraient directement ou indirectement à son objet social ou aux activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet social.

Art. 4. Durée.

- 4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.
- 4.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution des actionnaires de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension de droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Capital social.

- 5.1 Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31,000) représenté par trente et un mille (31,000) actions sous forme nominative sans désignation de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts. Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le conseil d'administration fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours. Nonobstant ce qui précède, l'assemblée générale des actionnaires peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription par une résolution adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.
- 5.3 Toute prime d'émission payée lors de l'émission d'actions doit être affectée à un compte de réserve de prime d'émission de la Société. Le compte de réserve de prime d'émission des actions peut être incorporé dans le capital social de la Société, en échange respectivement de l'émission de nouvelles actions, conformément aux dispositions des Statuts. En outre, le montant inscrit sur le compte de réserve de prime d'émission peut être utilisé, à la seule discrétion et en vertu d'une résolution ordinaire des associés, pour payer les actions, que la Société peut racheter aux actionnaires respectifs, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Actions.

- 6.1 Les actions peuvent être des actions nominatives ou des actions au porteur, selon les cas, au gré des actionnaires, à l'exception des actions pour lesquelles la Loi requiert la forme d'action nominative.
 - 6.2 Les actions sont librement cessibles.
- 6.3 Pour les actions nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque actionnaire qui en ferait la demande. Les inscriptions sur le registre des actionnaires déterminent de manière définitive l'attribution du titre/la propriété des actions de la Société. A la demande de tout actionnaire, la Société émettra des certificats confirmant son titre de propriété relatif à son ou ses actions.
- 6.4 Les actions nominatives seront transférées par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des actionnaires de la Société, qui sera signé par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires respectifs. La Société peut aussi accepter d'autres instruments de transfert qu'elle jugera satisfaisants comme preuve de transfert.
- 6.5 Pour les actions au porteur, elles doivent être déposées auprès d'un dépositaire établi à Luxembourg qui sera désigné par la Société conformément à la Loi. La propriété sur les Actions Ordinaires au porteur issues par la Société doit être établie et doit résulter exclusivement de l'inscription des actions au porteur sur le registre des actions au porteur créé, conservé et mis à jour par le dépositaire en conformité avec l'article 42 de la Loi (le «Registre»). Tout actionnaire a accès aux inscriptions sur le Registre le concernant et peut exiger du dépositaire qu'il lui délivre un certificat des inscriptions le concernant en conformité avec l'article 42(4) de la Loi.
- 6.6 Les actions au porteur seront cessibles selon les dispositions de la Loi. Le transfert des actions au porteur sera opposable à la Société et les tiers à partir de son inscription sur le Registre en conformité avec les exigences de l'article 42 (4) de la Loi.
- 6.7 Chaque action donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre d'actions existantes qu'il détient dans le capital social de la Société.
- 6.8 Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule et même personne qui les représente auprès de la Société.
 - 6.9 La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.
- 6.10 Tout actionnaire aura le droit d'accorder des garanties sur ses actions en conformité avec l'article 9 de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, comme modifiée, en sorte que le droit de vote relatif aux actions pourra être exercé par toute personne bénéficiant d'une telle garantie accordée sur les actions dans la limite à chaque fois des stipulations du contrat de nantissement. Toute personne bénéficiant d'un nantissement sur les actions pourra exercer tous les droits appartenant à l'actionnaire, ayant accordé le nantissement sur ses actions, relatifs à la convocation d'une assemblée



générale des actionnaires ou à l'adoption de résolutions d'actionnaires, y compris afin d'éviter toute confusion, le droit d'exiger du conseil d'administration de convoquer une assemblée générale et d'ajouter des éléments sur l'agenda de l'assemblée générale, de convoquer une telle assemblée générale toute seule dans la limite permise par la loi applicable ainsi que de proposer et adopter des résolutions écrites dans la limite permise par la loi applicable, dans la limite à chaque fois des stipulations du contrat de nantissement. Tout contrat entre un actionnaire et un créancier nanti régissant les droits énumérés ci-dessus relatif à la Société et toute décision ne seront valablement donnés seulement s'ils ont été pris en conformité avec les stipulations du contrat de nantissement concerné et le présent article 6.10. Tout nantissement sur les actions au porteur et sur les actions nominatives émises par la Société sera opposable du fait de son inscription sur le Registre ou sur le registre des actionnaires de la Société, selon le cas.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil d'administration.

- 7.1 La Société sera gérée par un conseil d'administration comprenant au moins trois (3) membres, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Ils seront élus pour une durée ne pouvant excéder six (6) ans et seront rééligibles.
- 7.2 Toutefois, lorsque, et uniquement lorsque, la Société ne compte qu'un seul actionnaire, le nombre d'administrateurs peut être limité à un (1) administrateur qui exerce seul les pouvoirs du conseil d'administration. Les décisions de l'administrateur unique seront consignées dans des procès-verbaux.
- 7.3 Les administrateurs seront élus par les actionnaires de la Société en assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Au cas où un administrateur serait nommé sans indication de la durée de son mandat, il sera considéré comme étant nommé pour une période de six (6) ans à compter de la date de son élection. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.
- 7.4 Si une entité juridique est nommée administrateur de la Société, cette entité doit désigner un représentant permanent qui la représentera dans ses fonctions d'administrateur de la Société. Si le représentant permanent est incapable d'assumer ses fonctions quelle qu'en soit la raison (en ce compris, sans limitation, révocation, démission, congédiement, mort), l'entité juridique doit immédiatement nommer un autre représentant permanent.
- 7.5 En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui procédera à la nomination définitive.
- 7.6 Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires, les membres du conseil d'administration peuvent recevoir une rémunération pour la gestion de la Société et peuvent, de plus, remboursés de leurs dépenses engagées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social.

Art. 8. Pouvoirs du conseil d'administration.

- 8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts aux actionnaires ou au(x) commissaire(s) aux comptes sont de la compétence du conseil d'administration de la Société (et en particulier les décisions relatives aux Domaines Réservés aux Actionnaires (comme définis ci-après) en vertu de l'article 15 des présents Statuts) qui aura tous pouvoirs pour accomplir tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société. Les actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.
- 8.2 Le conseil d'administration de la Société peut déléguer la gestion journalière de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, fondés de pouvoir ou autres agents, qui peuvent être mais ne sont pas obligatoirement actionnaires, agissant individuellement ou conjointement. Si un ou plusieurs administrateurs de la Société ont été habilités à représenter la Société dans le cadre de la gestion journalière de la Société, le conseil d'administration devra rapporter à l'assemblée générale annuelle tout salaire, rémunération et/ou autres avantages accordés à et ou ces administrateurs au cours de l'exercice social en question.
- 8.3 Des pouvoirs ou des mandats spéciaux peuvent être délégués, ou des fonctions permanentes ou temporaires peuvent être confiés, à des agents ou comités de son choix, actionnaires ou non, par le conseil d'administration ou conformément à l'article 11.1 des Statuts.

Art. 9. Procédure.

- 9.1 Le conseil d'administration de la Société doit nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales des actionnaires de la Société.
- 9.2 Le conseil d'administration de la Société se réunira sur convocation de son président ou de deux (2) administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation qui sera, en principe, au Luxembourg.
- 9.3 Il sera donné à tous les administrateurs une convocation écrite qu'elle soit en original ou en copie envoyée par télégramme, télex, fax ou courriel électronique, de toute réunion du conseil d'administration de la Société au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil d'administration de la Société.
- 9.4 Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir parfaite connaissance de son ordre du jour. Il



peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du conseil d'administration de la Société donné par écrit soit en original, soit en copie envoyée par télégramme, téléfax, télex ou courrier électronique. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant aux heures et endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du conseil d'administration de la Société.

- 9.5 Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration en nommant par écrit, soit en original ou soit en copie envoyée par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut également nommer un autre administrateur comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.
- 9.6 Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant aux personnes participant à la réunion de s'identifier, s'entendre, et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion et sera considérée comme tenue au siège social de la Société.
- 9.7 Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil d'administration ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du conseil d'administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion.
- 9.8 Les résolutions circulaires signées par tous les administrateurs seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées soit en original, soit en copie délivrée par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.
- 9.9 Les copies des extraits des procès-verbaux du conseil d'administration ou les résolutions écrites de tous les administrateurs, destinés à être produites en justice ou autrement, seront signés par deux (2) membres du conseil d'administration.

Art. 10. Représentation de la Société.

- 10.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature de tout administrateur ou, si un seul administrateur n'a été nommé, par sa signature unique.
- 10.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément aux articles 8.2 et 8.3 des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Conflit d'intérêts.

- 11.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou personne ne seront affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt dans cette transaction, ou par le fait qu'ils en seraient administrateur, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou personne. Sauf disposition contraire ci-dessous, tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.
- 11.2 Nonobstant ce qui précède, au cas où un administrateur de la Société avait un conflit d'intérêt relatif à une décision que le conseil d'administration doit prendre, cet administrateur doit faire connaître au conseil d'administration de la Société son conflit d'intérêt et faire inscrire cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. L'administrateur concerné ne délibérera pas et ne votera pas sur l'affaire en question, et cette question ainsi que le conflit d'intérêt dudit administrateur seront portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société dans un rapport spécial préalablement à tout vote ou toute autre résolution. Si la Société a un actionnaire unique, une déclaration du conflit d'intérêt sera inscrite dans le procès-verbal.
- 11.3 Les dispositions de l'article 11.2 des Statuts ne s'appliquent pas quand les décisions du conseil d'administration concernent des opérations courantes de la Société et sont conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Responsabilité des administrateurs - Indemnisation.

- 12.1 Les administrateurs ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.
- 12.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un administrateur ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres administrateurs, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quel qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de leur mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.
- 12.3 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les administrateurs et autres fondés de pouvoir de la Société (en ce compris, pour écarter le moindre doute, le représentant permanent de toute entité juridique nommée administrateur de la Société), ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2 et 8.3 des Statuts, seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais,



pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé d'administrateurs, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses résultant d'une faute lourde ou d'un manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

Art. 13. Confidentialité. Même après la cessation de leur mandat ou fonction, tout membre du conseil d'administration, de même que toute personne invitée à participer à une réunion du conseil d'administration, ne devra pas dévoiler des informations sur la Société dont la divulgation pourrait avoir des conséquences défavorables pour la Société, à moins que cette révélation ne soit exigée par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou pour l'intérêt du public.

IV. Assemblées générales des actionnaires

Art. 14. Pouvoirs et droits de vote.

- 14.1 L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à toutes les opérations de la Société dans les limites de la Loi.
 - 14.2 Sans préjudice de l'article 14.4 des Statuts, les résolutions des actionnaires sont adoptées en assemblées générales.
 - 14.3 Chaque action donne droit à un vote. Chaque actionnaire a un droit de vote proportionnel à son actionnariat.
- 14.4 L'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires. Les décisions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux.

Art. 15. Domaines Réservés.

- 15.1 Nonobstant toute clause contraire des Statuts, les décisions prises par le Gérant ou l'assemblée générale des actionnaires, selon le cas, relatives aux Domaines Réservés aux Actionnaires (comme défini ci-dessous) ne peuvent être uniquement prises:
- (i) par l'assemblée générale des actionnaires ou avec son accord préalable, selon le cas, conformément aux règles de quorum et majorité requises pour la modification des Statuts; et
- (ii) avec l'accord préalable écrit (pour toute décision prise relative aux Domaines Réservés aux Actionnaires) des créanciers nantis en vertu d'une convention de prêt conclu inter alia par la Société ou ses filiales et les créanciers nantis. Pour dissiper tout doute, cet accord écrit et préalable sera requis uniquement dans les cas où (i) un nantissement sur les actions de la Société ou ses filiales a été octroyé aux créanciers nantis et ce pendant toute la durée effective du nantissement et ne sera plus requis après son terme ou (ii) un nantissement a été octroyé par la Société ou ses filiales aux créanciers nantis sur les actions de ses filiales directes et ce pendant toute la durée effective du nantissement et ne sera plus requis après son terme.
- 15.2 Pour faciliter la compréhension de l'article 15.1. ci-dessus, les «Domaines Réservés aux Actionnaires» englobent tout acte ou décision de toute sorte:
- (i) relatif à tout changement de la forme juridique de la Société ou ses filiales ou sa nationalité ou celle de ses filiales ou tout transfert du siège social de la Société ou celui de ses filiales à un endroit à l'extérieur de la juridiction où la Société a été constituée; ou
- (ii) relatif à toute fusion (ou une réorganisation similaire), dissolution, liquidation ou liquidation volontaire de la Société ou ses filiales; ou
 - (iii) relatif à toute modification des Statuts au sujet de la désignation ou la révocation des administrateurs; ou
 - (iv) relatif à toute désignation ou à la révocation des administrateurs; ou
- (v) relative à toute modification des Statuts ou ses filiales ayant pour effet de nuire aux droits des bénéficiaires de sûretés sur les parts sociales de la Société ou de celles de ses filiales, y compris afin de dissiper tout doute, toutes les règles relatives à la nomination, la révocation ou aux pouvoirs de gestion de la Société ou de ses filiales; ou
- (vi) a, directement ou indirectement, pour objectif ou pour effet d'établir que le centre des intérêts principaux (au sens du règlement (CE) No 1346/2000 du 29 mai 2000 relatif aux procédures d'insolvabilité, comme modifié) de la Société ou de ses filiales cesse d'être au Grand-Duché de Luxembourg.

Toute référence à une filiale au sein de présent article 15.2. et à l'article 8.1. des présents Statuts englobe les filiales détenues directement ou indirectement par la Société dans lesquelles la Société détient toute action ou part sociale.

Art. 16. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

16.1 Les actionnaires se réunissent en assemblée générale suite à l'envoi (y compris, si nécessaire, la publication) d'une convocation par le conseil d'administration par lettre recommandée, au moins huit (8) jours avant l'assemblée, à tout actionnaire à son adresse inscrit dans le registre des actionnaires indiquant les lieu, date et heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter.



- 16.2 Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à la réunion de l'assemblée des actionnaires de la Société et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.
 - 16.3 Tous les actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales d'actionnaires.
- 16.4 Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée des actionnaires de la Société en désignant une autre personne (actionnaire ou non) comme son mandataire par un écrit remis soit en original, soit en copie envoyée par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.
- 16.5 Chaque actionnaire peut également participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette assemblée.
- 16.6 Les actionnaires sont autorisés à voter par correspondance au moyen d'un formulaire de vote rédigé en langue anglaise fournis par la Société. Les formulaires de vote contiennent la date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution proposée, trois cases permettant aux actionnaires de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter pour chaque résolution proposée, l'indication du nombre d'actions pour lesquelles l'actionnaire exerce ce droit. Les formulaires de vote complétés doivent être envoyés par les actionnaires par courrier, télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique au siège social de la Société. La Société n'acceptera que les formulaires de vote reçus avant la date de l'assemblée précisée dans la convocation. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention seront nuls.
- 16.7 Toute assemblée générale des actionnaires est présidée par le président ou par une personne désignée par le conseil d'administration ou, à défaut, par l'assemblée générale des actionnaires. Le président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire. L'assemblée générale des actionnaires élit un scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des actionnaires. Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.
- 16.8 Le conseil d'administration peut proroger séance tenante toute assemblée générale des actionnaires à quatre (4) semaines. Le conseil d'administration doit ajourner la séance sur la demande des actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital émis de la Société. Cet ajournement annule automatiquement toute résolution déjà adoptée au cours de la première réunion. La réunion de l'assemblée générale des actionnaires ajournée a le même ordre du jour que la première réunion. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première réunion restent valablement déposées pour la deuxième réunion.
- 16.9 Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lesquelles ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour. Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.
- 16.10 Sauf si la Loi ou les présents Statuts l'exigent autrement, les résolutions de l'assemblée des actionnaires de la Société dûment convoquée seront adoptées (i) à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés qui votent, (ii) sans tenir compte de la proportion du capital social représenté à cette assemblée.
- 16.11 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée inter alia pour modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) du capital social de la Société est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée par une convocation qui reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée générale extraordinaire délibérera valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir au moins les deux tiers (2/3) des voix exprimées.
- 16.12 La nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements de ses actionnaires ne peuvent être augmentés qu'avec l'accord unanime des actionnaires.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Supervision

Art. 17. Exercice Social et assemblée générale annuelle.

- 17.1 L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.
- 17.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil d'administration dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des administrateurs et commissaire(s) aux comptes de la Société.
- 17.3 Le conseil d'administration de la Société devra, un (1) mois avant la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, fournir les pièces justificatives et un rapport sur les opérations de la Société au(x) commissaire(s) aux comptes de la Société qui devra/devraient préparer un rapport exposant ses/leurs propositions.



- 17.4 L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin de chaque année à 10 heures du matin. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.
- 17.5 L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société peut se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration de la Société considère en toute discrétion que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 18. Commissaire aux comptes/réviseur d'entreprises.

- 18.1 Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou, dans la mesure requise par la loi, par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises. Le ou les commissaires aux comptes ou, le cas échant, réviseurs d'entreprises seront élus pour une durée maximum de six (6) ans et seront rééligibles.
- 18.2 Le ou les commissaires aux comptes ou, le cas échant, réviseurs d'entreprises seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 19. Affectation des Bénéfices.

- 19.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve légale requise par la Loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès lors que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts
- 19.2 L'assemblée générale des actionnaires décidera discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle pourra en particulier allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter à nouveau.
- 19.3 Les dividendes devront être payés au lieu et place déterminés par le conseil d'administration conformément à la décision de l'assemblée générale des actionnaires. Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par le conseil d'administration de la Société.
- 19.4 Le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

VI. Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation.

- 20.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires et qui peuvent être des personnes physiques ou morales, nommés par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires dont l'assemblée qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par résolution des actionnaires ou la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.
- 20.2 Tout boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux actionnaires proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque actionnaire dans le capital social de la Société.

VII. Disposition générale

Art. 21. Disposition Générale. Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les actionnaires de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

- 1. Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2015.
- 2. La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2016.

Souscription et libération

Les trente et une mille (31.000) actions nominatives sans valeur nominale représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par TEIF MStar 2 S.à r.l., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000) se trouve à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

Déclaration

Le notaire soussigné constate par la présente que les exigences de l'article 26 de la Loi ont été respectées.



Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé de fixer à un (1) le nombre d'administrateurs et de nommer pour un terme qui expira dans six (6) ans à compter de la date de sa nomination, Monsieur Thierry DRINKA, né le 11 octobre 1968 à Laon (France), avec adresse professionnelle au 3, rue Mozart, L-2166 Luxembourg en tant qu'administrateur unique de la Société lequel exercera tous les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé de nommer la personne suivante comme commissaire aux comptes de la Société pour un terme qui expira à l'assemblée générale annuelle des actionnaires en 2017:

- Monsieur Olivier MARBAISE, né le 16 août 1973 in Verviers (Belgique), avec adresse professionnelle au 3, rue Mozart, L-2166 Luxembourg.

Troisième résolution

L'associé unique a décidé d'établir le siège social de la Société au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 9 mars 2015. 2LAC/2015/5044. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2015.

Référence de publication: 2015054550/868.

(150062432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Tages Capital S.A. SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 184.084.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue au siège social de la société le 8 avril 2015 à 12.00

Résolution 4:

L'assemblée renouvelle le mandat des administrateurs suivants:

- Francesca Maderi
- Riccardo del Tufo
- Luca Valeri

pour un terme venant à échéance lors de la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Résolution 5:

L'assemblée renouvelle le mandat du réviseur d'entreprises agréé KPMG Luxembourg, Société Coopérative situé au 39, Avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg, pour un terme venant à échéance lors de la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG

Référence de publication: 2015054549/20.

(150062315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.



VCM Investment III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 138.056.

Par le présent avis, la Société informe les tiers que M. Andrew Reid, administrateur de la Société, a démissionnés de son poste avec effet au 31 mars 2015.

Luxembourg, le 10 avril 2015.

Référence de publication: 2015054572/10.

(150062303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Vector Tidel (Lux) 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 166.040.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Vector Tidel (Lux) 1, S.à r.l. Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015054569/11.

(150062022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Valera Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 69.095.

Rectifie la mention enregistrée sous le numéro L150025815 en date du 9 février 2015

Les comptes rectifiés au 27 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015054568/11.

(150062475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Valera Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 69.095.

Rectifie la mention enregistrée sous le numéro L150026594 en date du 10 février 2015

Les comptes rectifiés au 26 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015054567/11.

(150062474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Steel Mac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 143.728.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 16 mars 2015 que:

Monsieur Pedro GONCALVES a démissionné de sa fonction d'administrateur de catégorie B et que Madame Valérie RAVIZZA (enregistrée sous le nom de Valérie WESQUY) a démissionné de sa fonction d'administrateur de Catégorie B et Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Judicaël MOUNGUENGUY, employé privé, né le 24 mai 1982 à Lambaréné (Gabon) et Madame Nathalie PUCCI, employée privée, née le 17 août 1978 à Saint-Avold (France), tous deux domiciliés professionnellement au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, ont été nommés à la fonction d'administrateur de catégorie B. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2018.



Monsieur Judicaël MOUNGUENGUY, assumera la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Le mandat de commissaire aux comptes de la société Ser.Com Sàrl ainsi que le mandat de Madame Manuela CASPANI BONDANDINI sont prolongés jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2018.

Le siège social de la société a été transféré au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015054537/21.

(150062268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Remer Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 151.177.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2015.

Référence de publication: 2015054478/10.

(150062001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Riverbend S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 182.187.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites prises par les actionnaires de la Société en date du 2 avril 2015 que:

- (i) La démission de Monsieur Cameron Barton, administrateur de catégorie A, a été acceptée avec effet au 28 février 2015;
- (ii) Monsieur Paul Crilly, né à Saskatoon, Canada, le 21 décembre 1962, résidant professionnellement au 505, 2 nd Street SW, T2P 1N8 Calgary Alberta, Canada, a été nommé administrateur de catégorie A, avec effet au 28 février 2015 et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes clos au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2015.

Référence de publication: 2015054482/16.

(150062006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

RALF KARST -Ingénieur-Conseils- S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6484 Echternach, 36, rue de la Sûre.

R.C.S. Luxembourg B 142.442.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 09.04.2015.

Référence de publication: 2015054486/10.

(150061952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Real Shopfitting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6925 Flaxweiler, 18, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 138.394.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 26.03.2015, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen.

Référence de publication: 2015054488/11.

(150062051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.



Rééducation Précoce - Hëllef fir de Puppelchen A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-8041 Strassen, 59, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg F 1.104.

L'an deux mille quatorze, le vingt juin.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

- 1.- Madame Jacqueline AGREBI-WATRY, assistante sociale en retraite, demeurant 12, an der Schlaed, L-6160 Bourglinster, de nationalité luxembourgeoise.
- 2.- Madame Shirley AGUSTSSON, médecin-pédiatre, demeurant à 70A, Cité E. Mayrisch, L-3855 Schifflange, de nationalité islandaise.
- 3.- Madame Marie-Paule ARENDT-BROSIUS, sans profession, demeurant à 7B, rue Principale, L-5465 Waldbredimus, de nationalité luxembourgeoise.
- 4.- Madame Edith ASPESBERRO, psychomotricienne, demeurant à 26, rue E. Lavandier, L-1924 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise.
- 5.- Monsieur René BALLMANN, retraité, demeurant à 2, rue de Weiler, L-3328 Crauthem, de nationalité luxembourgeoise.
- 6.- Madame Marie-Paule BAUMANN, médecin-pédiatre, demeurant à 4, route du Vin, L- 6794 Grevenmacher, de nationalité luxembourgeoise.
- 7.- Madame Elisabeth BIEVER, employée, demeurant à 6, rue Louis Pasteur, L-8033 Strassen, de nationalité luxembourgeoise.
- 8.- Monsieur Robert BINTZ-MAJERUS, retraité, demeurant à 89, route d'Esch, L-3230 Bettembourg, de nationalité luxembourgeoise.
- 9.- Monsieur Bernard BLUM-THIRY, employé, demeurant à 1, rue de Hayange, L-9241 Diekirch, de nationalité luxembourgeoise.
- 10.- Monsieur Léon BOFFERDING, médecin-pédiatre, demeurant à Maximinstrasse 36, D-54340 Longuich, de nationalité luxembourgeoise.
- 11.- Madame Jeanne BRISMEE, orthophoniste, demeurant à 10, rue Tyres, L-8511 Rédange/Attert, de nationalité luxembourgeoise.
- 12.- Monsieur Jean-Paul DELHEZ, médecin-pédiatre, demeurant à 88, route de Luxembourg, L-6450 Echternach, de nationalité luxembourgeoise.
- 13.- Madame Doris EWERT-KLEIN, assistante sociale en retraire, demeurant à 1a, rue Wurth-Paquet, L-2737 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise.
- 14.- Monsieur Max FOLSCHEID, médecin-pédiatre, demeurant à 63, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise.
- 15.- La FONDATION KANNERSCHLASS, avec siège à 12, rue Winston Churchill, L-4434 Soleuvre, Fondation luxembourgeoise.
- 16.- Monsieur Paul FRANK, magistrat en retraite, demeurant à 6, rue Tony Neumann, L-2241 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise.
- 17.- Monsieur Dirk GERHARDS, médecin-pédiatre, demeurant 2, rue E. Steichen, L-3324 Bivange, de nationalité luxembourgeoise.
 - 18.- Monsieur Julien GOFFETTE, employé, demeurant à rue des Néfliers, 27, B-6717 Attert, de nationalité belge.
- 19.- Monsieur Dany HEYART, pédiatre, demeurant à 50, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange, de nationalité luxembourgeoise.
- 20.- Monsieur Pierre HOFFMANN, psychologue, demeurant à 14, rue Auguste Dutreux, L-1899 Kockelscheuer, de nationalité luxembourgeoise.
- 21.- Madame Christiane HOFFMANN-REIMEN, sans profession, demeurant à 14, rue Auguste Dutreux, L-1899 Kockelscheuer, de nationalité luxembourgeoise.
- 22.- Madame Cynthia KANDEL, médecin-pédiatre, demeurant à 8, rue de Burmerange, L-5692 Elvange, de nationalité luxembourgeoise.
- 23.- Madame Michèle KAYSER-WENGLER, pédiatre, demeurant à 2, rue du Commerce, L-3450 Dudelange, de nationalité luxembourgeoise.
- 24.- Madame Marianne KIRCH-SCHMIT, assistante sociale en retraite, demeurant à 8, rue Wieseck, L-8269 Mamer, de nationalité luxembourgeoise.
- 25.- Madame Pascale KLARES, kinésithérapeute, demeurant à 23, rue de Blaschette, L-7353 Lorentzweiler, de nationalité luxembourgeoise.



- 26.- Madame Christine KÖNNER, médecin-pédiatre, demeurant à 5, rue du Couvent, L-1363 Howald, de nationalité luxembourgeoise.
- 27.- Monsieur René KONSBRUCK, orthopède, demeurant à 7, rue Semmelweis, L-8033 Stassen, de nationalité luxembourgeoise.
- 28.- Madame Brigitte LOEWEN-CAMES, pédiatre, demeurant à 16A, rue du Marché, L-8252 Mamer, de nationalité luxembourgeoise.
 - 29.- Monsieur Gérard LOUIS, psychologue, demeurant à 9, op d'Heid, L-7417 Brouch, de nationalité luxembourgeoise.
- 30.- Monsieur Fernand PAULY, pédiatre, demeurant à 45, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise.
- 31.- Monsieur Christian RECH, employé, demeurant à 26, rue Killebesch, L-5444 Schengen, de nationalité luxembourgeoise.
- 32.- Monsieur Laurent REILAND, employé, demeurant à 22, am Duerf, L-7651 Heffingen, de nationalité luxembourgeoise.
- 33.- Madame Lydie CLOOS, ergothérapeute, demeurant à 22, am Duerf, L-7651 Heffingen, de nationalité luxembourgeoise.
- 34.- Madame Tanja SCHADECK, pédiatre, demeurant à 7, avenue Lou Hemmer, L-5627 Mondorf-les-Bains, de nationalité luxembourgeoise.
- 35.- Monsieur Pierre SCHROEDER-RIES, retraité, demeurant à 35, rue de Holzem, L-8232 Mamer, de nationalité luxembourgeoise.
- 36.- Madame Sonja SCHWAMBERGER, kinésithérapeute, demeurant à 29, op der Sterz, L-5823 Fentange, de nationalité luxembourgeoise.
- 37.- L'association sans but lucratif «SIPO asbl», avec siège à 7, rue du Millénaire, L-8254 Marner, a.s.b.l. luxembourgeoise.
- 38.- Madame Marie-Claire THEISEN-ASPESBERRO, pédiatre, demeurant à 50, rue Lentz, L-3509 Dudelange, de nationalité luxembourgeoise.
- 39.- Monsieur Gérard TURPEL, avocat, demeurant à 59, boulevard de Verdun, L-2670 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise.
- 40.- Madame Pascale WARINGO, assistante sociale, demeurant à 10, Cité Oricher-Hoehl, L-8036 Strassen, de nationalité luxembourgeoise.
- 41.- Madame Jeanne WEILAND-SCHMIT, éducatrice, demeurant à 17, rue Henri VII, L-1725 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise.
- 42.- Madame Denise WEIMERSKIRCH, employée, demeurant à 36, rue des Champs, L-1323 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise.
- 43.- Madame Christiane WEITZEL, pédiatre, demeurant à 2, Cité Oricher-Hoehl, L-8036 Strassen, de nationalité luxembourgeoise.
- 44.- Monsieur Jean WELTER, instituteur, demeurant à 16, rue Lavandier, L-1924 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise.
- 45.- Madame Rita WELTER, retraitée, demeurant à 301, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange, de nationalité luxembourgeoise.

Madame Marianne KIRCH-SCHMIT, préqualifiée sub 24.-, est ici présente.

Les comparants préqualifiés sub 1.- à 23.- et sub 25.- à 45.- sont ici représentés aux fins des présentes par Madame Marianne KIRCHSCHMIT, la comparante préqualifiée sub 24.-, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 26 mai 2014, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls membres associés de l'association sans but lucratif "REEDU-CATION PRECOCE HELLEF FIR DE PUPPELCHEN A.s.b.l." (numéro d'identité 1985 61 01 005), reconnue d'utilité publique par arrêté grand-ducal du 26 décembre 2012, avec siège social à L-8041 Strassen, 59, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro F 1104, issue de la fusion entre les associations sans but lucratif «SERVICE DE REEDUCA-TION PRECOCE», reconnue d'utilité publique et «Fréierkennung, Fréiberodung, Fréibellef «Hëllef fir de Puppelchen», reconnue d'utilité publique, suivant assemblée générale extraordinaire tenue pardevant le notaire Henri BECK, de résidence à Echternach, en date du 16 février 2011 et dont il a été procédé à une refonte complète des statuts suivant acte reçu par le prédit notaire Henri BECK en date du 24 octobre 2012, publié par extrait au Mémorial C, numéro 604 du 12 mars 2013,

ont requis le notaire instrumentant de documenter la résolution suivante:

Résolution

Les membres décident de modifier les articles 4, 5, 7, 8, 10, 11, 15, 17, 21, 22, 23 et 25 des statuts pour leur donner la teneur suivante:



- « Art. 4. L'Association a pour objet de prendre en charge principalement des nourrissons et des enfants en bas-âge présentant l'un des ou les troubles suivants:
 - troubles moteurs
 - troubles sensoriels
 - troubles de la motricité fine
 - troubles de la communication et du langage
 - troubles des apprentissages sociaux
 - troubles du comportement
 - retards de développement

L'association encourage toutes les actions visant à prévenir les risques de déficit des jeunes enfants et à soutenir les familles concernées.

Dans certains cas l'Association s'adresse aussi aux enfants en âge scolaire.»

- « Art. 5. L'Association peut s'associer et collaborer au niveau national ou international, avec toute association sans but lucratif ou toute fondation sans but lucratif, active dans le domaine de la santé, et plus précisément dans le développement des nourrissons et enfants en bas-âge, ou poursuivant un but philanthropique ou un objet similaire.»
- « **Art. 7.** Le nombre des membres associés est illimité, mais ne peut être inférieur à trois. Les membres associés jouissent seuls de tous les droits et avantages prévus par la loi. La qualité de membre associé est soumise à l'approbation du conseil d'administration. Aucun salarié de l'Association ne peut devenir membre associé. Un parent, qui fait ou a fait traiter son enfant par l'Association peut devenir membre associé.»
- « **Art. 8.** Les membres du personnel employé par l'Association deviennent des membres affiliés, s'ils en font la demande. Les droits des membres affiliés sont spécifiés sous le point 15.»
- « **Art. 10.** Les membres associés doivent verser une cotisation annuelle d'un montant maximum de 50,- (cinquante) EUR. Le montant de la cotisation est fixé par l'assemblée générale annuelle.
 - « **Art. 11.** La qualité de membre associé se perd par:
 - le non-paiement de la cotisation
 - la démission écrite au conseil d'administration,
- l'exclusion pour manquement grave aux statuts, préjudice grave causé à l'Association ou action contraire aux buts poursuivis par l'Association.»
- « **Art. 15.** L'assemblée générale est composée de tous les membres associés et affiliés de l'Association. Tous les membres associés ont droit de vote égal. Les membres affiliés sont convoqués à l'assemblée générale où ils peuvent intervenir à titre consultatif. Ils n'ont pas le droit de vote.»
- « **Art. 17.** L'assemblée générale est régulièrement constituée quel que soit le nombre des membres associés et affiliés présents et elle prend ses décisions à la majorité des voix des membres associés présents, sauf dans les cas où il en est décidé autrement par la loi ou les présents statuts (modification des statuts, exclusion, dissolution)».
- « **Art. 21.** L'Association est gérée par un conseil d'administration qui se compose de trois membres associés au moins et de vingt et un membres associés au maximum.

Le chargé de direction et les responsables médicaux sont convoqués d'office aux réunions du Conseil d'Administration avec voix consultative.

Les membres du conseil d'administration sont élus chaque année par l'assemblée générale à la majorité simple des membres associés présents pour une durée de trois ans et renouvelables par tiers chaque année.

L'ordre de sortie s'effectue par tirage au sort sans que toutefois le président, le secrétaire et le trésorier puissent faire partie de la même série.

Les membres du conseil d'administration sont rééligibles. Les candidats nouveaux feront valoir leur candidature trois jours avant l'assemblée générale par écrit au secrétariat de l'Association.»

- « **Art. 22.** Le conseil d'administration désignera parmi ses membres les fonctions de président, de vice-présidents, de secrétaire et de trésorier.»
- « **Art. 23.** Les membres du conseil d'administration ne peuvent prendre part à une délibération dans laquelle ils ont un intérêt personnel.»
- « **Art. 25.** Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente. Ses décisions sont prises à la majorité des membres présents. S'il y a partage des voix, la voix du président, ou, en son absence, celle du vice-président est prépondérante.»

Le présent acte est soumis à l'approbation par arrêté grand-ducal conformément à la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à l'association sans but lucratif en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à mille cinq cents euros (€ 1.500.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. KIRCH-SCHMIT, A. WEBER.

Approbation:

La modification des statuts de l'association sans but lucratif "REEDUCATION PRECOCE HELLEF FIR DE PUP-PELCHEN A.s.b.l." a été approuvée par arrêté grand-ducal du 7 novembre 2014.

Signé: A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 31 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/9985. Reçu vingt-cinq euros 12,00 € Amendes: 13,00 € / 25,00 €

Le Receveur (signé): THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à l'association sur demande.

Bascharage, le 9 avril 2015.

Référence de publication: 2015054489/183.

(150062094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

REF Eastern European Opportunities Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.506.

Démission de M. John William Renouf en qualité de gérant avec effet au 1 er avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015054490/10.

(150062427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Remerschen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 163.277.

Rectificatif des comptes annuels se terminant au 31 Décembre 2013, enregistrés à Luxembourg - Sociétés, le 25 Février 2015, référence L 150037036

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 Avril 2015.

Remerschen S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015054491/15.

(150062044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Real Shopfitting, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6925 Flaxweiler, 18, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 138.394.

Im Jahre zweitausendfünfzehn, den sechsundzwanzigsten März, um 15.00 Uhr,

vor dem unterzeichneten Notar Camille Mines, mit Amtswohnsitz in Capellen,

hat sich anlässlich einer außerordentlichen Generalversammlung (die Generalversammlung), die

Real Innenausbau AG, eine Aktiengesellschaft deutschen Rechts, mit Gesellschaftssitz in D-97900 Külsheim,, 1, Zum Lager, eingetragen im Handelsregister beim Amtsgericht Mannheim unter Nummer HRB 570451,



in ihrer Eigenschaft als alleiniger Gesellschafter (der Alleinige Gesellschafter) der Real Shopfitting, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts, mit Sitz in L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter Nummer B 138.394, gegründet gemäß Urkunde vom 16. April 2008, aufgenommen durch Notar Paul DECKER, damals mit Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1346 vom 02. Juni 2008 (die Gesellschaft), eingefunden,

hier vertreten durch Herrn Patrick BOLD, Geschäftsführer, beruflich wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht.

Die Vollmacht bleibt, nach ne varietur Paraphierung durch den Erschienenen und den Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Alleinige Gesellschafter, namens handelnd wie eingangs erwähnt, hat den unterzeichneten Notar ersucht, nachstehende Erklärungen zu beurkunden:

Die Tagesordnung der Generalversammlung lautet wie folgt:

Tagesordnung

- 1. Sitzverlegung der Gesellschaft von L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, nach L-6925 Flaxweiler, 18, rue Principale;
 - 2. Abänderung des Artikel 4 der Satzung der Gesellschaft, wie folgt:
 - "Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Flaxweiler.

Er kann durch Beschluss der Gesellschafter in jede andere Ortschaft des Großherzogtum Luxemburg verlegt werden." Sodann trifft der Alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt, den Sitz der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung von L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, nach L-6925 Flaxweiler, 18, rue Principale, zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Der Alleinige Gesellschaft beschließt, den Artikel 4 der Satzung der Gesellschaft abzuändern und ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Flaxweiler.

Er kann durch Beschluss der Gesellschafter in jede andere Ortschaft des Großherzogtum Luxemburg verlegt werden."

Gebühren

Die Gebühren, Ausgaben, Honorare und Kosten, welcher Art auch immer, die der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde entstehen, werden unter Vorbehalt sämtlicher Rechte auf ca. EUR 1.200,- geschätzt und fallen zu Lasten der Gesellschaft.

Da keine weiteren Punkte auf der Tagesordnung stehen und keine weiteren Ersuchen gestellt wurden, wurde die Generalversammlung um 15.30 Uhr geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Capellen, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem, hat die Erschienene zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. Bold, C. Mines.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 30 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/9641. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Für gleichlautende Abschrift,

Capellen, den 2. April 2015.

Référence de publication: 2015054487/55.

(150062049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Riverside S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 193.006.

EXTRAIT

Il résulte de la décision du Gérant Unique tenue au siège social en date du 27 mars 2015 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 10, rue Antoine Jans L-1820 Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2015.

Référence de publication: 2015054492/13.

(150062056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Royal Mead S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 148.961.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2015054493/13.

(150061955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

RZ Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 177.988.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015054495/10.

(150062265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Salsa Retail Holding Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 103.353.400,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 157.311.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les Associés de la Société en date du 26 mars 2015 que:

- Monsieur Magnus Mattsson démissionne de son mandat de Gérant de Classe B de la Société avec effet au 31 décembre 2014;
- Monsieur Albert Costa, né le 04 août 1983 à Barcelone, Espagne et, ayant son adresse professionnelle au 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN Londres, Royaume-Uni, est nommé en tant que Gérant de Classe B avec effet au 26 mars 2015 et ce, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 09 avril 2015.

Référence de publication: 2015054498/17.

(150061901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Sandton Financing III (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 184.178.

Les comptes annuels au 31/12/2014 de la société Sandton Financing III (Luxembourg) S.àr.l., Société à responsabilité limitée, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015054499/10.

(150062126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.



Securely Transferred Auto Receivables II Limited, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 158.526.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015054500/10.

(150062071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Skopos Impact Fund SICAV SIF,S.A., Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-12500 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 190.278.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique qui s'est tenue en date du 25 mars 2015 au siège social de la Société que:

Monsieur Bernard Brenninkmeijer, résident professionnellement au 10 Grafenauweg, CH-6300 Zug, Suisse, est nommé administrateur de la Société. Son mandat prend effet au 25 mars 2015 et prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se prononcera sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2014.

Dès lors, le conseil d'administration se compose des administrateurs suivants:

- Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;
- Michel de Groote, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;
- Matthias Van der Looven, responsable financier, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;
- Bernard Brenninkmeijer, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 10 Grafenauweg, CH-6300, Suisse

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015054501/22.

(150062185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

SBPF S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 182.558.

EXTRAIT

Monsieur Claude Berda, né le 3 février 1947 à Paris, France, associé unique et gérant unique de la Société, a changé d'adresse, il a à présent son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 avril 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015054516/20.

(150062290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.



Société Générale Life Insurance Broker SA, Société Anonyme.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 144.695.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 27 mars 2015

L'Assemblée décide de donner mandat de Réviseur d'Entreprises à ERNST & YOUNG SA, ayant son siège social à 7 rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach, LUXEMBOURG, immatriculée au Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 47 771, pour une période de un an, qui se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle, qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Générale Life Insurance Broker S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015054502/16.

(150062322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Starlight Productions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 278, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 178.712.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale tenue le 29 décembre 2014.

Il a été décidé de:

- 1. L'assemblée générale décide de révoquer la société INTELLIGENT CONSTRUCTION TECHNOLOGY S.A. en abrégé I.C.T (Ex A2M S.A) RCS N° B175.978 en tant qu'administrateur à partir de ce jour
 - 2. L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Jean-Pierre Berckmans, pré-qualifié.

Ces décisions n'emportent pas de modification statutaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 avril 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015054503/15.

(150062080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Storengy International, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 169.954.

Extrait des décisions de l'associé unique de la société prises en date du 3 février 2015

L'associé unique de la Société a décidé:

- 1. De prendre acte et d'accepter la démission de Monsieur Alain Pasteleurs, en date du 26 novembre 2014 de son mandat de gérant de la Société.
- 2. De nommer Monsieur Guy-Hubert de Sola, dont l'adresse professionnelle est située au 65, Avenue de la Gare L-1611 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en qualité de gérant de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 08 avril 2015. Francis Bretnacher.

Référence de publication: 2015054504/17.

(150062074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.



StrategicCapital Investment Opportunities S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 195.559.

EXTRAIT

En vertu d'un contrat de cession de parts sociales en date du 20 mars 2015, l'associé unique de la société, Strategic Capital L.P., une limited partnership régie par les lois de l'Angleterre, ayant son siège social au 180-186 Brompton Road, 3 rd floor, SW3 1HQ Londres, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Companies House sous le numéro LP 16298, a cédé une partie des parts sociales qu'il détient dans la société, soit soixante-quinze mille (75.000) parts sociales sous forme nominative sur les cent-vingt-cinq mille (125.000) détenues, à la société BI-Invest Compartment Fund, SICAV SIF (Compartment C), une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B144312.

En conséquence de cette cession de parts sociales, BI-Invest Compartment Fund, SICAV SIF (Compartment C) précitée, est désormais associé de la société et détient soixante-quinze mille (75.000) parts sociales sous forme nominative dans la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vanessa Lorreyte Le Mandataire

Référence de publication: 2015054505/23.

(150061896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Sab Soparfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 67.856.

Extrait de résolution du 27 novembre 2014

La démission de Monsieur Pier Paolo GUARDIGLI, est acceptée avec effet immédiat, Monsieur Samwil ASSY, avocat né le 16/10/1966 à Naharia (Israël) et demeurant à Amal Tom Street, 28 à 25170 Fassuta Haute Galilée (Israël) est coopté au poste d'administrateur pour un mandat de 5 ans et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.11.2014. SAB SOPARFIN S.A. Kristen SIMAT Administrateur

Référence de publication: 2015054506/16.

(150062340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Salon Calamistra Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4465 Soleuvre, 1, rue du Knapp.

R.C.S. Luxembourg B 56.253.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015054507/10.

(150062008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.



Samarc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 166.246.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 24 mars 2015 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 10 rue Antoine Jans à Luxembourg L-1820.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2015.

Référence de publication: 2015054508/12.

(150062014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Samor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 60.063.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 24 mars 2015 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 10 rue Antoine Jans à Luxembourg L-1820.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2015.

Référence de publication: 2015054509/12.

(150062027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

SCM Global Real Estate Select, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 182.885.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2015.

Référence de publication: 2015054517/10.

(150062163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

SD & Morgan Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 186.577.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015054519/10.

(150062121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Security Consulting Professionnals S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 56, rue Jean-Pierre Michels.

R.C.S. Luxembourg B 105.467.

Extrait le 09/04/2015 (en rectification du dépôt du 09/04/2015 - L150061001) omission du changement d'adresse de Mr. Albaladejo, administrateur délégué

Changement de domicile de l'administrateur délégué.

Monsieur ALBALADEJO Raphael

nouvelle adresse:

8 Ter Mandriambero Talatamaty

101 Antananarivo

Madagascar



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015054520/16.

(150062005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Senimed S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 73, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 182.815.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 28.01.15

PRESENTES: Madame Renata MAZUREK, administratrice

Madame Krystyna MAZUREK, administratrice Madame Barbara HAJDUK, administratrice

Ordre du jour:

Nomination d'un administrateur délégué

Après exposition de l'ordre du jour et délibération exhaustive, les administrateurs présents prennent à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique:

Le conseil d'administration appelle à la fonction d'administrateur délégué,

- Madame Barbara HAJDUK, administratrice de société, née le 03.03.82 à Opole (Pologne) demeurant au 4, rue Josy Printz, L-5841 HESPERANGE, qui sera chargée de la gestion journalière de la société

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus aucun autre point n'étant soulevé, la séance est clôturée.

Luxembourg, le 28.01.15.

Renata MAZUREK / Krystyna MAZUREK / Barbara HAJDUK

Administratrice / Administratrice / Administratrice

Référence de publication: 2015054521/23.

(150062280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Starfinance S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 171.234.

Par la présente, la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l., dénonce avec effet immédiat le siège social de la société STARFINANCE S.A. immatriculée au Registre du Commerce de Luxembourg sous le numéro B 171234, de son adresse actuelle: 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 avril 2015.

Benoy Kartheiser Management S.à r.l. Référence de publication: 2015054536/11.

(150062004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Stone House s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4972 Dippach, 60, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 196.019.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Madame Mireille SCHROEDER, fonctionnaire d'Etat, née à Luxembourg le 29 août 1972, demeurant à L-4972 Dippach, 60, route de Luxembourg.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle va constituer.

Titre I er . Raison sociale, objet, siège, durée

Art. 1 er . Il est formé par les présentes, entre la propriétaire actuelle des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés



commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la gestion et la valorisation de biens immobiliers propres ou appartenant à la famille de l'associée ou des associé(e)s par location, vente, échange, construction, transformation et généralement de toute autre manière, ainsi que l'activité d'agence d'assurance par l'intermédiaire d'une personne physique dûment agréée, et l'exercice de toutes activités accessoires de quelque nature qu'elles soient, pouvant être utiles à la réalisation effective de l'objet social.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement.

- Art. 3. La société prend la dénomination de "STONE HOUSE s. à r.l.".
- **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Dippach.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. Capital social, apports, parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (€ 12.400.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (€ 124.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

- **Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.
 - Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société

Les héritiers ou ayants cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.



Titre IV. Décisions et assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V. Exercice social, inventaires, répartition des bénéfices

- Art. 16. L'exercice social commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- **Art. 17.** Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.
- **Art. 18.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI. Dissolution, liquidation

- **Art. 19.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.
- **Art. 20.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associée unique Madame Mireille SCHROEDER, préqualifiée. Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (€ 12.400.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille euros (\in 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Madame Andrée NUTAL, veuve de Monsieur Léon SCHROEDER, retraitée, née à Waillet (Belgique) le 8 février 1947, demeurant à L-4972 Dippach, 59, route de Luxembourg et Madame Mireille SCHROEDER, préqualifiée, sont nommées gérantes de la société pour une durée indéterminée.
 - 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque gérante.
 - 3.- Le siège social est établi à L-4972 Dippach, 60, route de Luxembourg.

La comparante déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de



substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SCHROEDER, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 7 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/10773. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 10 avril 2015.

Référence de publication: 2015054538/129.

(150062135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Sofinter-BDO, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 66.656.

Les statuts coordonnés au 05/03/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/04/2015.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015054532/12.

(150062424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Spotify Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 123.052.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2015.

Référence de publication: 2015054534/10.

(150062192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

TEIF MStar 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 196.018.

STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the twenty-fifth of February,

before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

Lux 30 Starlight EUR S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B181209,

duly represented by Mister Gianpiero SADDI, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg, on February 2015.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:



ARTICLES OF ASSOCIATION

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "TEIF MStar 2 S.à r.l." (the "Company"), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915 on commercial companies as amended (the "Law") and by the present articles of association (the "Articles").

Art. 2. Registered office.

- 2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg.
- 2.2. The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager or the board of managers of the Company as the case may be. The registered office may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution adopted by the shareholders in the manner required to amend the Articles.
- 2.3. Branches, subsidiaries or other offices may be established either within the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager or the board of managers of the Company, as the case may be. In the event that the single manager or the board of managers of the Company determines, in its sole discretion, that extraordinary social, economic, political or military developments or events have occurred or are imminent and that such developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The Company's corporate object is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial and other, Luxembourg or foreign enterprises or companies in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations and interests.

The Company's purpose is, in particular, to generate significant returns for its shareholders by

- (i) locating, analyzing, investing in, acquiring, holding, originating, maintaining, operating, leasing, managing, developing, improving, mortgaging, encumbering, and selling for profit equity and debt interests in real estate and in securities and other interests related to real estate, including, without limitation, developable land, rental apartment buildings, office properties, retail properties, industrial properties, research and development properties, hotels, resorts and destination complexes, timeshares, motels and other lodging facilities, mixed use properties, telecom properties and zoned residential land and debt instruments secured by real estate or by interests in such real estate,
- (ii) participating as a partner, limited shareholder (associé commanditaire) owner or investor in or lender to other general or corporate partnership limited by shares, limited partnerships, limited liability companies, corporations or other vehicles or persons, the business of which is related to real estate including, without limitation, the ownership, sale, leasing, financing, development and/or management thereof or the provision of services thereto, and
 - (iii) engaging in all other activities related or incidental thereto.
- 3.2. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.
- 3.3. The Company can generally perform all commercial, technical and financial operations and transactions which directly or indirectly favour or relate to its corporate object and in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited duration.
- 4.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required to amend the Articles.
- 4.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of its shareholders.

II. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

- 5.1. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25), all subscribed and fully paid-up.
- 5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required to amend the Articles.



5.3. Any share premium paid in respect of any shares upon their issuance shall be allocated to a share premium reserve account of the Company. Such share premium reserve account may be incorporated into the share capital of the Company, against the issuance of new shares, subject to the provisions of the Articles. Moreover, the amount of the said share premium reserve account may be used, at the sole discretion and by an ordinary resolution of the shareholders, to provide for the payment of shares, which the Company may redeem from its respective shareholders, to offset any net losses, to make distributions to the shareholders, or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares.

- 6.1. Each share entitles its holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence that the holder owns in the share capital of the Company.
- 6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint owners of one share must appoint a sole person as their joint representative towards the Company.
- 6.3. Shares are freely transferable among shareholders. The transfer of shares (inter vivos) to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the share capital of the Company. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code. For all other matters, reference is made to articles 189 and 190 of the Law.
- 6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by any shareholder who so requests.
- 6.5. The Company may redeem its own shares, in the framework of a decrease of its share capital by cancellation of the redeemed shares, under the following terms and conditions:
- (i) the redemption price shall be set by reference to the nominal value of each redeemed share, or if higher within the total amount of any distributable sums in accordance with the entitlement of the redeemed shares as provided for by the Articles. Where the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price;
- (ii) the redemption shall be carried out by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company; and
 - (iii) the redeemed shares shall be cancelled following the decrease of the share capital of the Company.
- 6.6. Any shareholder shall have the right to grant security over its shares in accordance with article 9 of the law dated August 5, 2005 on financial collateral arrangements (as amended), the voting rights attaching to the shares may be exercised by any person in favour of whom such security has been granted, each time subject to the terms of the relevant pledge agreement. Such person in favour of whom security over the shares has been granted may also exercise all rights of the relevant shareholder having pledged the shares in relation to the convening of a general meeting of shareholders or the adoption of shareholder resolutions, including for the avoidance of doubt, the right to request the directors to convene a general meeting and to request items to be added to the agenda, to convene such general meeting itself to the extent permitted by applicable law and to propose and adopt resolutions in written form to the extent permitted by applicable law and each time subject to the terms of the relevant pledge agreement. Any such agreement between a shareholder and a pledgee governing the above rights disclosed to the Company shall be given effect by it, and any decision will be validly adopted only if adopted in accordance with the provisions of the relevant pledge agreement and this article 6.6. A pledge over shares in registered form issued by the Company shall be enforceable by a registration of such pledge in the shareholders' register of the Company.

III. Management - Representation

Art. 7. Manager(s).

- 7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by an ordinary resolution of the shareholders who set the term of their office. Managers of the Company need not be shareholders and may be physical persons or legal entities.
 - 7.2. If several managers have been appointed, they shall collectively constitute a board of managers of the Company.
- 7.3. If a sole manager has been appointed, she/he/it shall assume all powers conferred by the Law and the Articles to the board of managers. The sole manager shall have the option of recording her/his/its resolutions in minutes.
- 7.4. The managers are eligible for reappointment but may be dismissed ad nutum (i.e. at any time and without any cause) by an ordinary resolution of the shareholders. A manager may resign at any time, but a resigning manager shall continue to hold office until his successor has been appointed.

Art. 8. Powers.

8.1. All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the shareholders (and specifically the Shareholders' Reserved Matters (as defined below) as set out in article 14 of these Articles) fall within the competence of the single manager or the board of managers, as the case may be, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.



8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the single manager or the board of managers of the Company or in accordance with article 10 of these Articles.

Art. 9. Procedure.

- 9.1. The board of managers may appoint from among its members a chairman, who will preside at all meetings of the board of managers and of the shareholders. It may also appoint a secretary, who need not be a manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.
- 9.2. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of the chairman or any other manager at the place indicated in the convening notice.
- 9.3. Written notice of any meeting of the board of managers, regardless of whether such notice is the original or a copy delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail, shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in the case of an emergency meeting, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.
- 9.4. No such convening notice is required if all members of the board of managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice requirement may be waived by the written consent, regardless of whether the original consent or a copy thereof is delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places designated in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers of the Company.
- 9.5. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, regardless of whether the original appointment or a copy thereof delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail, another manager as his/her/its proxy. A manager may also appoint another manager as his/her/its proxy by phone, such appointment to be confirmed subsequently in writing.
- 9.6. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.
- 9.7. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication that allows all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to in-person participation at such meeting.
- 9.8. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by a copy delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

Art. 10. Representation of the Company.

- 10.1. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of its single manager, and, in case the Company is managed by a board of managers, by the single signature of any member of the board or managers.
- 10.2. The Company shall furthermore be bound towards third parties by the single or joint signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles and within the limits of such power.

Art. 11. Conflicts of interest.

- 11.1. In the event that any manager or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such manager or officer shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such manager's or officer's interest therein, shall be reported at the next meeting of the shareholders. If the Company has only one shareholder, a statement of the conflict of interest must be recorded in minutes.
- 11.2. Notwithstanding the above, no contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in, or is a manager, director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any manager or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 12. Liability of the managers.

- 12.1 In connection with their mandate, the managers assume no personal liability for any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles and the applicable provisions of Luxembourg law.
- 12.2. To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 192 of the Law, a manager shall not be responsible for any acts, omissions or defaults of the other managers, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which may occur in the performance of their duties, except if the same is caused by the manager's gross negligence or willful default.



12.3. To the fullest extent permissible under Luxembourg law, the managers and other officers of the Company, as well as those persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company for all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties, save for liabilities and expenses caused by gross negligence or willful default and in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

IV. General meetings of shareholders

Art. 13. Powers and voting rights.

- 13.1. The general meeting of shareholders properly constituted represents the entire body of shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all operations of the Company within the limits of the Law.
 - 13.2. Each share is entitled to one vote. Each shareholder has voting rights commensurate with his/her/its shareholding.
- 13.3. Without prejudice to articles 13.4 and 13.5 of these Articles, ordinary or special resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of the shareholders of the Company.
- 13.4. If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 14.2. of these Articles and shall cast their vote by signing the circular resolution. The shareholders shall be obliged to cast their vote and mail it to the Company within fifteen (15) days as from the sending of the text of the proposed resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by a copy delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.
- 13.5. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes.

Art. 14. Reserved Matters.

- 14.1. Notwithstanding anything to the contrary in these Articles, decisions to be taken by the single manager or the board of managers of the Company as the case may be or the general meeting of shareholders, as the case may be, concerning the Shareholders' Reserved Matters (as defined below) may only be taken:
- (i) by the general meeting of shareholders or with its prior consent, as the case may be, in accordance with the quorum and majority rules required to amend the Articles; and
- (ii) with the prior written consent (in respect of each resolution passed concerning Shareholders' Reserved Matters) of the secured finance parties in respect of any loan facility agreement entered into inter alia between the Company or its subsidiaries and such secured finance parties. For the avoidance of doubt, such prior written consent will be required only in case (i) a pledge has been granted to such secured finance parties over the shares of the Company and during the period that such pledge will be effective and shall no longer be required once such pledge is terminated or (ii) a pledge has been granted to such secured finance parties by the Company over the shares of its direct subsidiary(ies) and during the period that such pledge will be effective and shall no longer be required once such pledge is released or terminated.
- 14.2. For the sake of understanding the preceding article 14.1, "Shareholders' Reserved Matters" shall mean any action or decision of any kind:
- (i) relating to any change to the corporate form of the Company or its subsidiaries or corporate nationality of the Company or its subsidiaries or any transfer of the registered office of the Company or its subsidiaries to a place outside of its jurisdiction of incorporation; or
- (ii) relating to any merger (or similar restructuring), dissolution, winding-up or liquidation on a voluntary basis of the Company or its subsidiaries; or
 - (iii) relating to any amendment to these Articles relating to the appointment and revocation of the managers; or
- (iv) relating to any amendment to these Articles or its subsidiaries which has the effect of adversely affecting the rights of any beneficiary of security over the shares of the Company or its subsidiaries, including for the avoidance of doubt any rules applicable to the appointment, the revocation or the powers of the management of the Company or its subsidiaries; or
- (v) whose direct or indirect purpose or effect is to establish that the "centre of main interest" (within the meaning of the Council Regulation (EC) No 1346/2000 of 29 May 2000 on insolvency proceedings, as amended) of the Company or its subsidiaries ceases to be in the Grand Duchy of Luxembourg.

A reference to a subsidiary in this article 14.2 and article 8.1 hereof is a reference to any direct or indirect subsidiaries in which the Company holds any share.



Art. 15. Notices, quorum, majority and voting proceedings.

- 15.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager of the Company. The single manager or the board of managers must convene or consult the shareholders at the request of shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital of the Company.
- 15.2. The shareholders shall be convened or consulted in writing, whether in original or delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.
- 15.3. Written notice of any meeting of the shareholders shall be given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date set for such meeting, except in case of an emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.
- 15.4. Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the convening notices for the meetings.
- 15.5. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as having been duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.
- 15.6. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his/her/its proxy, such proxy to be granted in writing, whether in original or delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.
- 15.7. Ordinary decisions of the shareholders are only validly taken insofar as they are adopted by the majority of shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or upon the first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.
- 15.8. However, special resolutions of the shareholders to inter alia modify or amend the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three (3/4) quarters of the share capital of the Company. However, in no event may a majority of the shareholders of the Company oblige any shareholders to increase their respective participation in the Company.
 - 15.9. The nationality of the Company may only be changed by the unanimous vote of the shareholders.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 16. Accounting Year and annual general meeting.

- 16.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year.
- 16.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's single manager or board of managers, as the case may be, shall prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all of the Company's commitments and the debts of the manager(s), auditor(s) and shareholder(s) of the Company.
 - 16.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- 16.4. If there are more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place within the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice.
- 16.5. If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice for the meeting, such meeting to take place within the time period set forth by the Law.

Art. 17. Allocation of Profits.

- 17.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve as required by the Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve is equal to ten per cent (10%) of the share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.
- 17.2. The general meeting of the shareholders has discretionary power to allocate any surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.
 - 17.3. Interim dividends may be distributed, at any time, pursuant to the following conditions:
 - (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers of the Company;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits accrued since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
 - (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company;
 - (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and



(v) if after the close of the financial year, the amount available for distribution is less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution, Liquidation.

- 18.1. In the event of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders and who may be a physical person or a legal entity, appointed by a resolution of the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by the Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company.
- 18.2. Any liquidation proceeds (boni de liquidation) resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be distributed among the shareholders in a manner that is commensurate with their respective shareholding in the share capital of the Company.

VII. General provision

Art. 19. General provision. Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2015.

Subscription - Payment

Thereupon, Lux 30 Starlight EUR S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe the five hundred (500) shares in registered form with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25), and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to set at two (2) the number of managers and to appoint the following persons as managers of the Company for an indefinite term:

- Mr. Thierry DRINKA, born on October 11, 1968 In Laon (France), with professional address at 3, rue Mozart, L-2166 Luxembourg; and
- Mr. Julien PETITFRERE, born on March 17, 1981 in Thionville (France), with professional address at 3, rue Mozart, L-2166 Luxembourg.

Second resolution

The sole shareholder resolved to set the registered office of the Company at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the date first mentioned above.

The present deed, having been read to the proxyholder of the appearing party, was then signed by the proxyholder and the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq février,



par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Lux 30 Starlight EUR S.à r.l., société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de sous le numéro B181209,

ici dûment représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration signée sous seing privé donnée à Luxembourg en février 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée, laquelle est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1 er . **Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «TEIF MStar 2 S.à r.l.» (la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.2. Le siège social de la Société peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 2.3. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance de la Société. le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance de la Société estime, à son entière discrétion, que des événements extraordinaires d'ordre social, économique, politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, alors le siège social de la Société pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet social de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, qu'elles soient luxembourgeoises ou étrangères et quel que soit leur forme juridique et d'assurer l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations et intérêts.

Plus particulièrement, la Société a pour objet de générer d'importants bénéfices au profit de ses associés par:

- (i) la localisation, l'analyse, l'investissement, l'acquisition, la détention, l'initialisation, le soutien, le maintien, le contrôle, la location, la gestion, le développement, l'amélioration, l'hypothèque, les sûretés et garanties, la vente bénéficiaire et la conclusion d'emprunts porteurs d'intérêts relatifs à des propriétés immobilières ou titres et autres intérêts liés à l'immobilier, y inclus, sans y être limités, les terres à améliorer et développer, les immeubles de rapport et d'appartements à louer, les immeubles de bureaux, les maisons unifamiliales, les ensembles industriels, les immeubles de recherche et développement, les parcs de loisirs, ensembles et complexes hôteliers, les propriétés à temps partiels, motels et autres lieux d'hébergement, habitations mixtes, propriétés, télécom et terrains en zone résidentielle, et les emprunts hypothécaires ou garantis par des sûretés grevant ces droits immobiliers,
- (ii) prendre des participations en tant qu'associé, associé commanditaire, propriétaire ou investisseur ou bailleur de fonds, comme commandité ou commanditaire de sociétés en commandite par actions, associé de sociétés à responsabilité limitée, actionnaire de sociétés anonymes, ou autres formes juridiques de personnes morales, dont l'objet commercial est en relation avec le domaine de l'immobilier, en ce compris, sans y être limité, la propriété, la vente, la location, le financement, le développement et/ou la gestion de ceux-ci ou la prestation de services y relative, et
- (iii) l'engagement et l'implication dans toute autre activité qui pourrait être liée à celles évoquées ci-avant, de manière directe, indirecte ou accessoire.
- 3.2 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.3 De manière générale, la Société peut réaliser toutes opérations et transactions commerciales, techniques et financières qui favoriseraient ou se rapporteraient directement ou indirectement à son objet social ou aux activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet social.



Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.
- 4.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 4.3. La Société ne sera pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs de ses associés.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

- 5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25), toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 5.3. Toute prime d'émission payée lors de l'émission de parts sociales doit être affectée à un compte de réserve de prime d'émission de la Société. Le compte de réserve de prime d'émission des parts sociales peut être incorporé dans le capital social de la Société, en échange respectivement de l'émission de nouvelles parts sociales, conformément aux dispositions des Statuts. En outre, le montant inscrit sur le compte de réserve de prime d'émission peut être utilisé, à la seule discrétion et en vertu d'une résolution ordinaire des associés, pour payer les parts sociales, que la Société peut racheter aux associés respectifs, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes qu'il détient dans le capital social de la Société.
- 6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires d'une part sociale doivent désigner une seule et même personne comme leur représentant commun auprès de la Société.
- 6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Le transfert de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumis à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société. Un transfert de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après notification à la Société ou acceptation par elle conformément à l'article 1690 du code civil. Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.
- 6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui en ferait la demande.
- 6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales, dans le cadre d'une réduction de son capital souscrit par annulation des parts rachetées et conformément aux modalités et conditions suivantes:
- (i) le prix de rachat est fixé par référence à la valeur nominale de chacune des parts sociales rachetées, ou, s'il est supérieur, dans la limite du montant total de toutes les sommes distribuables et en conformité avec les droits conférés aux parts sociales rachetées tels que prévus par les Statuts. Lorsque le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des sommes distribuables suffisantes sont disponibles pour couvrir l'excédent de prix;
- (ii) le rachat est décidé par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société; et
 - (iii) les parts sociales rachetées sont annulées immédiatement après la réduction du capital social de la Société.
- 6.6. Tout associé aura le droit d'accorder des garanties sur ses actions en conformité avec l'article 9 de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, comme modifiée, en sorte que le droit de vote relatif aux actions pourra être exercé par toute personne bénéficiant d'une telle garantie accordée sur les actions dans la limite à chaque fois des stipulations du contrat de nantissement. Toute personne bénéficiant d'un nantissement sur les parts sociales pourra exercer tous les droits appartenant à l'associé, ayant accordé le nantissement sur ses parts sociales, relatifs à la convocation d'une assemblée générale des associés ou à l'adoption de résolutions d'associés, y compris afin d'éviter toute confusion, le droit d'exiger du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance de convoquer une assemblée générale et d'ajouter des éléments sur l'agenda de l'assemblée générale, de convoquer une telle assemblée générale toute seule dans la limite permise par la loi applicable ainsi que de proposer et adopter des résolutions écrites dans la limite permise par la loi applicable, dans la limite à chaque fois des stipulations du contrat de nantissement. Tout contrat entre un associé et un créancier nanti régissant les droits énumérés ci-dessus relatif à la Société et toute décision ne seront valablement donnés seulement s'ils ont été pris en conformité avec les stipulations du contrat de nantissement concerné et le présent article 6.6. Tout nantissement sur les actions nominatives émises par la Société sera opposable du fait de son inscription sur le registre des associés de la Société.



III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

- 7.1. La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution ordinaire des associés, qui fixeront la durée de leur mandat. Le ou les gérants ne sont pas nécessairement associés et peuvent être des personnes physiques ou morales.
 - 7.2. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront ensemble le conseil de gérance de la Société.
- 7.3. Si un gérant unique a été nommé, il assume tous les pouvoirs conférés par la Loi et les Statuts au conseil de gérance. Le gérant unique aura l'option de consigner ses résolutions dans des procès-verbaux.
- 7.4. Les gérants sont rééligibles mais peuvent être révoqués ad nutum (c'est-à-dire à tout moment et sans motif) par une résolution ordinaire des associés. Un gérant peut démissionner de son mandat à n'importe quel moment mais un gérant démissionnaire devra continuer d'exercer son mandat jusqu'à ce qu'un successeur lui soit désigné.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

- 8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés (et en particulier les décisions relatives aux Domaines Réservées aux Associés (comme définis ci-après) en vertu de l'article 14 des présents Statuts) seront de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.
- 8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.2. des Statuts.

Art. 9. Procédure.

- 9.1. Le conseil de gérance peut nommer parmi ses membres un président, qui présidera toutes les réunions du conseil de gérance et des associés. Il peut aussi nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être un gérant et qui sera responsable de garder les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.
- 9.2. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.
- 9.3. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite, qu'elle soit en original ou en copie envoyée par télégramme, télex, facsimile ou courriel, de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas de réunion urgente, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.
- 9.4. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et déclarent avoir été dûment informés et avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à l'exigence de convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance que le consentement soit en original, soit en copie envoyée par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique par chaque membre du conseil de gérance de la Société. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant aux heure et endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.
- 9.5. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, que ce soit en original ou sur copie par télégramme, télex, facsimile ou courriel, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.
- 9.6. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.
- 9.7. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.
- 9.8. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, attestées soit en original soit en copie émise par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

Art. 10. Représentation.

- 10.1. La société sera engagée par rapport aux tiers, en toutes circonstances, par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un des membres du conseil de gérance de la Société.
- 10.2. La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle ou les signatures conjointes de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2 des présents Statuts et dans les limites de ce pouvoir.



Art. 11. Conflit d'intérêts.

- 11.1. Au cas où un gérant, directeur ou fondé de pouvoir aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, ce gérant, directeur ou fondé de pouvoir devra en informer le conseil de gérance et il ne prendra ni part aux délibérations ni au vote sur cette affaire; un rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil gérant, directeur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des associés. Si la Société n'a qu'un seul associé, alors une déclaration relative à ce conflit d'intérêt doit être retranscrite dans un procès-verbal.
- 11.2. Nonobstant ce qui précède, aucun contrat et aucune transaction que la Société pourrait conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs gérants, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait gérant, administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé. Le gérant, directeur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est gérant, administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires, ne sera pas de ce fait privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

Art. 12. Responsabilité des gérants.

- 12.1. Dans le cadre de leur mandat, les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la loi luxembourgeoise.
- 12.2. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 192 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.
- 12.3. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses résultant d'une faute lourde ou d'un manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 13. Pouvoirs et droits de vote.

- 13.1. L'assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à toutes les activités de la Société dans les limites de la Loi.
- 13.2. Chaque part sociale donne droit à un vote. Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts sociales qu'il détient.
- 13.3. Sans préjudice des stipulations des articles 13.4 et 13.5 des présents Statuts, les résolutions ordinaires ou spéciales des associés sont adoptées en assemblées générales des associés de la Société.
- 13.4. Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 15.2 des Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société dans un délai de quinze (15) jours suivant l'envoi du texte de la résolution proposée. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, attestées soit en original soit en copie émise par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.
- 13.5. L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les résolutions de l'associé unique seront consignées dans des procès-verbaux.

Art. 14. Domaines réservés.

- 14.1. Nonobstant toute clause contraire des Statuts, les décisions prises par le Gérant ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, relatives aux Domaines Réservés aux Associés (comme défini ci-dessous) ne peuvent être uniquement prises:
- (i) par l'assemblée générale des associés ou avec son accord préalable, selon le cas, conformément aux règles de quorum et majorité requises pour la modification des Statuts; et
- (ii) avec l'accord préalable écrit (pour toute décision prise relative aux Domaines Réservés aux Associés) des créanciers nantis en vertu d'une convention de prêt conclu inter alia par la Société ou ses filiales et les créanciers nantis. Pour dissiper tout doute, cet accord écrit et préalable sera requis uniquement dans les cas où (i) un nantissement sur les parts sociales de la Société ou ses filiales a été octroyé aux créanciers nantis et ce pendant toute la durée effective du nantissement et ne sera



plus requis après son terme ou (ii) un nantissement a été octroyé par la Société ou ses filiales aux créanciers nantis sur les parts sociales de ses filiales directes et ce pendant toute la durée effective du nantissement et ne sera plus requis après son terme.

- 14.2. Pour faciliter la compréhension de l'article 14.1. ci-dessus, les «Domaines Réservés aux Associés» englobent tout acte ou décision de toute sorte:
- (i) relatif à tout changement de la forme juridique de la Société ou ses filiales ou sa nationalité ou celle de ses filiales ou tout transfert du siège social de la Société ou celui de ses filiales à un endroit à l'extérieur de la juridiction où la Société a été constituée; ou
- (ii) relatif à toute fusion (ou une réorganisation similaire), dissolution, liquidation ou liquidation volontaire de la Société ou ses filiales; ou
 - (iii) relatif à toute modification des Statuts au sujet de la désignation ou la révocation des gérants; ou
- (iv) relative à toute modification des Statuts ou ses filiales ayant pour effet de nuire aux droits des bénéficiaires de sûretés sur les parts sociales de la Société ou de celles de ses filiales, y compris afin de dissiper tout doute, toutes les règles relatives à la nomination, la révocation ou aux pouvoirs de gestion de la Société ou de ses filiales; ou
- (v) a, directement ou indirectement, pour objectif ou pour effet d'établir que le centre des intérêts principaux (au sens du règlement (CE) No 1346/2000 du 29 mai 2000 relatif aux procédures d'insolvabilité, comme modifié) de la Société ou de ses filiales cesse d'être au Grand-Duché de Luxembourg.

Toute référence à une filiale au sein de présent article 14.2. et à l'article 8.1. des présents Statuts englobe les filiales détenues directement ou indirectement par la Société dans lesquelles la Société détient toute action ou part sociale.

Art. 15. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

- 15.1. Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social de la Société.
- 15.2. Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.
- 15.3. Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.
- 15.4. Les assemblées des associés de la Société seront tenues aux lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.
- 15.5. Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent euxmêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.
- 15.6. Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne (associé ou non) comme mandataire, un tel mandat sera donné par écrit, soit en original, soit en copie envoyé par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.
- 15.7. Les décisions ordinaires des associés ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par la majorité des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.
- 15.8. Cependant, les résolutions extraordinaires des associés pour inter alia modifier les Statuts ou dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité des associés ne peut obliger un des associés à augmenter sa propre participation dans la Société.
 - 15.9. La nationalité de la Société peut être uniquement modifiée par un vote unanime des associés.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 16. Exercice social et assemblée générale annuelle.

- 16.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.
- 16.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance de la Société, dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) et des associé(s) de la Société.
 - 16.3. Tout associé peut prendre connaissance de ces inventaires et bilan au siège social de la Société.
- 16.4. Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation.



16.5. Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale des associés se tiendra aux lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée.

Art. 17. Affectation des bénéfices.

- 17.1. Cinq pourcent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pourcent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5 des présents Statuts.
- 17.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle pourra en particulier allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter à nouveau.
 - 17.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:
 - (i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le conseil de gérance de la Société;
- (ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
 - (iii) la décision de payer des acomptes sur dividendes est adoptée par les associés de la Société;
 - (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés; et
- (v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution, Liquidation.

- 18.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés de la Société et peuvent être des personnes physiques ou morales, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.
- 18.2. Tout boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux actionnaires proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chaque associé dans le capital social de la Société.

VII. Dispositions générales

Art. 19. Dispositions générales. Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les cinq cents (500) parts sociales nominatives d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Lux 30 Starlight EUR S.à r.l., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) se trouve à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé de fixer à deux (2) le nombre de gérants et de nommer les personnes suivantes en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Thierry DRINKA, né le 11 octobre 1968 à Laon (France), avec adresse professionnelle au 3, rue Mozart, L-2166 Luxembourg; et



- Monsieur Julien PETITFRERE, né le 17 mars 1981 à Thionville (France) avec adresse professionnelle au 3, rue Mozart, L-2166 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé d'établir le siège social de la Société au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 9 mars 2015. 2LAC/2015/5043. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2015.

Référence de publication: 2015054551/702.

(150062167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

GSO Aiguille des Grands Montets ESDF I (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 193.620.

In the year two thousand and fifteen, on the second day of April.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch/Alzette.

THERE APPEARED:

GSO Aiguille des Grands Montets IntermediateCo S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, registered with the Luxembourg register of commerce and companies ("registre de commerce et des sociétés") under the number B 192.167,

here represented by:

Mr Anthony THILLMANY, residing professionally in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as aforementioned, has requested the undersigned notary to record the following:

- The appearing party is the sole shareholder of the company GSO Aiguille des Grands Montets ESDF I (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, registered with the Luxembourg register of commerce and companies ("registre de commerce et des sociétés") under the number B 193.620, incorporated pursuant to a deed of Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch/Alzette, dated 13 January 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 400 dated 13 February 2015 (the "Company"). The articles of association of the Company have not been amended.
- The Company's corporate capital is fixed at EUR 20,000.-(twenty thousand Euro), represented by 20,000 (twenty thousand) shares with a par value of EUR 1. (one Euro).
 - The agenda is worded as follows:
 - 1. Change of the Company's financial year.
 - 2. Amendment of article 14 of the articles of association of the Company so to have henceforth the following wording:
- "Art. 14. The Company's financial year starts on the third (3 rd) day of April of each year and ends on the second (2 nd) day of April of the following year."
 - 3. Miscellaneous.

The sole shareholder then passes the following resolutions:



First resolution

The sole shareholder decides to change the Company's financial year which should start on the third (3 rd) day of April of each year and end on the second (2 nd) day of April of the following year.

Therefore, the current financial year will terminate exceptionally on the second (2^{nd}) day of April 2015, and the next accounting year shall begin on the third (3^{rd}) day of April 2015 and shall terminate on the second (2^{nd}) day of April 2016.

Second resolution

As a consequence of the aforesaid resolution, article 14 of the articles of association is amended to be read as follows:

"Art. 14. The Company's financial year starts on the third (3 rd) day of April of each year and ends on the second (2 nd) day of April of the following year."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred euros (1,200.- Euro).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le deuxième jour du mois d'avril.

Pardevant Nous Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette,

A COMPARU:

GSO Aiguille des Grands Montets IntermediateCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192.167,

ici représentée par:

Monsieur Anthony THILLMANY, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée ainsi qu'il a été dit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée GSO Aiguille des Grands Montets ESDF I (Luxembourg) S.à r.l., ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 193.620, constituée suivant un acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 13 janvier 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 400 en date du 13 février 2015 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés.
- Le capital social de la Société est fixé à EUR 20.000,-(vingt mille euros), représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.
 - L'ordre du jour est conçu comme suit:
 - 1. Modification de l'année sociale de la Société.
 - 2. Modification de l'article 14 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:
- « **Art. 14.** L'année sociale commence le troisième (3 ème) jour du mois d'avril de chaque année et se termine le deuxième (2 ème) jour du mois d'avril de l'année suivante.»
 - 3. Divers.

L'associée unique prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de changer l'année sociale qui commencera le troisième (3 ème) jour du mois d'avril de chaque année et se terminera le deuxième (2 ème) jour du mois d'avril de l'année suivante.



Pour cette raison, l'année sociale en cours se terminera exceptionnellement le deuxième (2 ème) jour du mois d'avril 2015 et le prochain exercice social commencera le troisième (3 ème) jour d'avril 2015 et se terminera le deuxième (2 ème) jour d'avril 2016.

Deuxième résolution

En conséquence, de la précédente résolution, l'article 14 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 14.** L'année sociale commence le troisième (3 ème) jour du mois d'avril de chaque année et se termine le deuxième (2 ème) jour du mois d'avril de l'année suivante.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à mille deux cents euros (1.200.- euros).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: THILLMANY, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03/04/2015. Relation: EAC/2015/7848. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 08 avril 2015.

Référence de publication: 2015053665/107.

(150061338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Fiduciaire et Expertises (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 70.909.

Le Bilan au 25 NOVEMBRE 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2015.

Référence de publication: 2015053606/10.

Stéphanie Paché.

(150061595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Groslein S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 130.941.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique, en date du 07 avril 2015:

- acceptation de la démission de Monsieur Ingor Meuleman de son poste d'administrateur, avec effet au 17 mars 2015;
- nomination de Madame Catherine Zoller, administrateur de société, née à Arlon (Belgique) le 08 avril 1967, résidant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1 rue Goethe comme nouvel administrateur de la société pour une période de 6 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2020;
- reconduction des mandats des autres administrateurs, pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2020;
- reconduction du mandat du commissaire aux comptes, pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015053661/17.

(150061479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck